



First Session  
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the  
Special Committee on*

# Illegal Drugs

*Chair:*  
The Honourable PIERRE CLAUDE NOLIN

---

Wednesday, June 5, 2002

---

**Issue No. 20**

**Fortieth, Forty-First and  
Forty-Second meetings on:**

Reassessing Canada's anti-drug legislation and policies

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
trente-septième législature, 2001-2002

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
spécial sur les*

# Drogues illicites

*Président:*  
L'honorable PIERRE CLAUDE NOLIN

---

Le mercredi 5 juin 2002

---

**Fascicule n° 20**

**Quarantième, quarante et unième et  
quarante-deuxième réunions concernant:**

Le réexamen des lois et des politiques  
antidrogue canadiennes

---

TÉMOINS:  
(Voir à l'endos)

THE SPECIAL COMMITTEE ON ILLEGAL DRUGS

The Honourable Senator Pierre Claude Nolin, *Chair*

The Honourable Senator Colin Kenny, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks

\* Carstairs, P.C.  
(or Robichaud, P.C.)

\* Lynch-Staunton  
(or Kinsella)  
Maheu  
Rossiter

*\*Ex Officio Members*

(Quorum 3)

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LES DROGUES ILLICITES

L'honorable sénateur Pierre Claude Nolin, *président*

L'honorable sénateur Colin Kenny, *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Banks

\* Carstairs, c.p.  
(ou Robichaud, c.p.)

\* Lynch-Staunton  
(ou Kinsella)  
Maheu  
Rossiter

*\*Membres d'office*

(Quorum 3)

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

MONCTON, Wednesday, June 5, 2002  
(41)

[English]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day *in camera* at the Holiday Inn Express Hotel and Suites, in Moncton, New Brunswick, at 9:04 a.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Banks, Nolin, and Rossiter (3).

*In attendance:* Director of Research, Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament, Gérald Lafrenière; from the office of the Honourable Senator Rossiter, Barbara Wheelock; and from the Committees and Private Legislation Directorate, Mireille Khouri and Natalie Lemay-Paquette.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies.

The Honourable Senator Banks moved — That the Special Senate Committee on Illegal Drugs permit the electronic recording of its *in camera* session on June 5th; and — That copies of the recording be available only to members and staff of the committee; and — That all copies be destroyed by the clerk of the committee upon tabling of the final report.

The question being put on motion, — it was agreed.

The Chair made an opening statement.

The committee reviewed a news report, from Global TV, on the American response to the committee's discussion paper.

Daniel Sansfaçon presented an outline of the committee's report and possible recommendations.

At 10:28 a.m., the committee suspended.

At 10:44 a.m., the committee resumed its hearing.

Daniel Sansfaçon continued his presentation.

Gérald Lafrenière made a presentation on a section of the report.

At 12:35 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

MONCTON, Wednesday, June 5, 2002  
(42)

[English]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day in the City of Moncton, City Hall, at 2:00 p.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

**PROCÈS-VERBAUX**

MONCTON, le mercredi 5 juin 2002  
(41)

[Traduction]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit à 9 h 04 aujourd'hui à huis clos à l'Holiday Inn Express Hotel and Suites de Moncton (Nouveau-Brunswick), sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin (*président*).

*Membres du comité présents:* Les honorables sénateurs Rossiter, Banks et Nolin (3).

*Sont présents:* Daniel Sansfaçon, directeur de la recherche; Gérald Lafrenière, de la Bibliothèque du Parlement; Barbara Wheelock, du Bureau de l'honorable sénateur Rossiter; et Mireille Khouri et Natalie Lemay-Paquette, de la Direction des comités et de la législation privée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité poursuit l'examen des lois et des politiques antidrogue canadiennes.

L'honorable sénateur Banks propose — Que le Comité spécial sur les drogues illicites permette l'enregistrement électronique de sa séance à huis clos du 5 juin; et — Que des copies de l'enregistrement soient mises à la disposition uniquement des membres et du personnel du comité; et — Que toutes les copies soient détruites par le greffier du comité au moment de la remise du rapport final.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le président fait une déclaration.

Le comité examine un bulletin de nouvelles, diffusé par Global TV, sur la réaction des États-Unis au document de discussion du comité.

Daniel Sansfaçon présente un aperçu du rapport du comité et des recommandations possibles.

À 10 h 28, la séance est suspendue.

À 10 h 44, la séance reprend.

Daniel Sansfaçon poursuit son exposé.

Gérald Lafrenière fait une présentation sur une partie du rapport.

À 12 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

MONCTON, le mercredi 5 juin 2002  
(42)

[Traduction]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 14 heures à l'hôtel de ville de Moncton, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin (*président*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Banks, Nolin and Rossiter (3).

*In attendance:* Director of Research, Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament, Gérald Lafrenière; from Committees Directorate and Private Legislation, Mireille Khouri and Natalie Lemay-Paquette; and from the office of the Honourable Senator Rossiter, Barbara Wheelock.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies.

**WITNESSES:**

*From Addiction Services, Health Region:*

Mr. Achille Maillet, Director;

Ms Chantal Cloutier-Vautour, Youth Councillor.

*From the Village of Salisbury:*

Ms Beverly Best, Councillor;

Mr. Al Breau, Member of the Salisbury Municipal Drug Strategy.

*From the Royal Canadian Mounted Police:*

Sergeant Edward J. MacEachern.

*From the Marijuana Party of Canada:*

MR. Mike Patriquen;

Ms Melanie Stephen Patriquen.

The Chair made an opening statement.

Mr. Maillet and Ms Cloutier-Vautour, each made a statement and answered questions.

Ms Best, with Mr. Breau, made a statement and answered questions.

At 3:12 p.m., the committee suspended.

At 3:29 p.m., the committee resumed its hearing.

Sergeant MacEachern made a statement and answered questions.

At 3:55 p.m., the committee suspended.

At 4:10 p.m., the committee resumed its hearing.

Mr. Patriquen made a presentation and answered questions with Mrs. Stephen Patriquen.

At 4:42 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

**ATTEST:**

*Membres du comité présents:* Les honorables sénateurs Banks, Nolin, et Rossiter (3).

*Sont présents:* Daniel Sansfaçon, directeur de la recherche; Gérald Lafrenière, de la Bibliothèque du Parlement; Barbara Wheelock, du Bureau de l'honorable sénateur Rossiter; et Mireille Khouri et Natalie Lemay-Paquette, de la Direction des comités et de la législation privée.

*Aussi Présents:* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité poursuit l'examen des lois et des politiques antidrogue canadiennes.

**TÉMOINS:**

*Des Services de toxicomanie, Santé régionale:*

M. Achille Maillet, directeur;

Mme Chantal Cloutier-Vautour, conseillère auprès des jeunes.

*De Salisbury:*

Mme Beverly Best, conseillère municipale;

M. Al Breau, membre de la Salisbury Municipal Drug Strategy.

*De la Gendarmerie royale du Canada:*

Le sergent Edward J. MacEachern.

*Du Parti Marijuana du Canada:*

M. Mike Patriquen;

Mme Melanie Stephen Patriquen.

Le président fait une déclaration.

M. Maillet et Mme Cloutier-Vautour font chacun une déclaration et répondent aux questions.

Mme Best, avec M. Breau, fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 12, la séance est suspendue.

À 15 h 29, la séance reprend.

Le sergent MacEachern fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 55, la séance est suspendue.

À 16 h 10, la séance reprend.

M. Patriquen fait une présentation et répond aux questions avec Mme Stephen Patriquen.

À 16 h 42, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ:**

MONCTON, Wednesday, June 5, 2002  
(43)

[English]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day in City of Moncton, City Hall, at 7:03 p.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Banks, Nolin, Rossiter (3).

*In attendance:* Director of Research, Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament, Gérald Lafrenière; from the Committees and Private Legislation Directorate, Mireille Khouri and Natalie Lemay-Paquette; from the office of the Honourable Senator Rossiter, Barbara Wheelock.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies.

*Members of the panel:*

*From the Royal Canadian Mounted Police:*

Mr. Michel Frenette, Drug Awareness Services Coordinator.

*From the Marijuana Party of Canada:*

Mr. Mike Patriquen.

*From Addiction Services, Health Region:*

Mr. Al Breau, Addiction Officer.

*From the New Brunswick Home and Schools Association:*

Mr. John Noddin, Former President.

*As Individuals:*

Mr. Thomas E. Hunter;

Mr. Nick Gallant;

Ms Melanie Stephen Patriquen;

Mr. Yves Wermelinger;

Mr. Chris Trenholm;

Mr. David Weinberg;

Ms Kathryn Noddin;

Ms Chantal Cloutier-Vautour;

Mr. Chris MacLean;

Mr. Jerome Sabourin.

The Chair made an opening statement.

Messrs. Frenette, Noddin, Patriquen and Breau, in turn, each made a statement and answered questions.

The committee proceeded to conduct its hearing in a "town hall" format.

MONCTON, le mercredi 5 juin 2002  
(43)

[Traduction]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 19 h 03 à l'Hôtel de ville de Moncton, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin (*président*).

*Membres du comité présents:* Les honorables sénateurs Banks, Nolin, et Rossiter (3).

*Sont présents:* Daniel Sansfaçon, directeur de la recherche; Gérald Lafrenière, de la Bibliothèque du Parlement; Barbara Wheelock, du Bureau de l'honorable sénateur Rossiter; et Mireille Khouri et Natalie Lemay-Paquette, de la Direction des comités et de la législation privée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité poursuit l'examen des lois et des politiques antidrogue canadiennes.

*Membres du groupe d'experts:*

*De la Gendarmerie royale du Canada:*

M. Michel Frenette, coordonnateur de la sensibilisation aux drogues.

*Du Parti Marijuana du Canada:*

M. Mike Patriquen.

*Des Services de toxicomanie, Santé régionale:*

M. Al Breau, agent en toxicomanie.

*De la New Brunswick Home and Schools Association:*

M. John Noddin, ancien président.

*À titre personnel:*

M. Thomas E. Hunter;

M. Nick Gallant;

Mme Melanie Stephen Patriquen;

M. Yves Wermelinger;

M. Chris Trenholm;

M. David Weinberg;

Mme Kathryn Noddin;

Mme Chantal Cloutier-Vautour;

M. Chris MacLean;

M. Jerome Sabourin.

Le président fait une déclaration.

MM. Frenette, Noddin, Patriquen et Breau font chacun une déclaration et répondent aux questions.

Le comité poursuit la séance, en suivant le format «hôtel de ville».

Messrs Hunter and Gallant, Ms Stephen Patriquen, Messrs Wermelinger, Trenholm and Weinberg, Ms Cloutier-Vautour, and Messrs MacLean and Sabourin, in turn, each made a presentation.

Messrs. Frenette, Noddin, Breau and Patriquen made closing remarks.

At 9:03 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

MM. Hunter et Gallant, Mme Stephen Patriquen, MM. Wermelinger, Trenholm et Weinberg, Mme Cloutier-Vautour et MM. MacLean et Sabourin font chacun une présentation.

MM. Frenette, Noddin, Breau et Patriquen font des observations finales.

À 21 h 03, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ:*

*Le greffier intérimaire du comité,*

Daniel Charbonneau

*Acting Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

MONCTON, Wednesday, June 5, 2002

The Senate Special Committee on Illegal Drugs met today at 2:00 p.m. to reassess Canada's anti-drug legislation and policies.

**The Honourable Pierre Claude Nolin** (*Chairman*) in the Chair.

[*Translation*]

**The Chairman:** It is a great pleasure for us to be in Moncton today. The special committee decided at the start of its work to hear the experts in Ottawa — those from Canada and a number of countries — in order to gather the maximum amount of information. We also want to hear the testimony of Canadians who work in the complex field of drugs and drug abuse.

[*English*]

We want to thank Mayor Jackson for allowing us to invade her kingdom, and for her kind approval of us being here.

I just want to remind witnesses that everything that is said here is covered by parliamentary privilege. Now that we have decided to leave things open, the parliamentary privilege covers the witnesses. Thus, whatever you say here cannot be used against you in court, in either a civil or or criminal proceeding.

Mr. Maillet, please proceed.

[*Translation*]

**Mr. Achille Maillet, Director, Addiction Services, Regional Health:** Mr. Chairman, I am the Director of Addiction Services in southeastern New Brunswick. I am accompanied by my colleague, Chantal Cloutier-Vautour, who has been a youth counsellor for approximately 12 years.

I thank you for inviting us to present our views to the Senate Special Committee on Illegal Drugs.

First of all, I would like to give you an overview of the addiction services we provide in southeastern New Brunswick.

[*English*]

At Addiction Services we are committed to promoting healthy lifestyles by reducing the misuse of alcohol, other drugs and gambling through the delivery of education, prevention, counselling and treatment services which include, of course, detoxification and outpatient programs.

Addiction Services staff at our office is composed of social workers, nurses, various counsellors and attendants. We all work together, taking a multi-disciplinary approach that is designed to provide a comprehensive range of services and programs to Southeast New Brunswick in both official languages.

**TÉMOIGNAGES**

MONCTON, le mercredi 5 juin 2002

Le Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 14 heures pour réexaminer les lois et les politiques antidrogue canadiennes.

**L'honorable Pierre Claude Nolin** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président:** Il nous fait grand plaisir d'être à Moncton aujourd'hui. Le comité spécial a décidé, dès le début de ses travaux, d'entendre les experts à Ottawa — ceux du Canada et de plusieurs pays — afin d'obtenir le maximum d'information. Nous voulons aussi entendre les témoignages des Canadiens et des Canadiennes qui travaillent dans le domaine complexe des drogues et de leur abus.

[*Traduction*]

Nous tenons à remercier madame le maire Jackson de nous avoir permis d'envahir son royaume et de nous avoir gentiment autorisés à être ici.

Je tiens à rappeler au témoin que tout ce qui se dit ici est protégé par l'immunité parlementaire. Comme nous avons décidé de parler ouvertement, l'immunité parlementaire protège les témoins. Ainsi, tout ce que vous dites ici ne pourra être retenu contre vous devant un tribunal, pour une poursuite au criminel ou au civil.

Monsieur Maillet, allez-y.

[*Français*]

**M. Achille Maillet, directeur, Services de toxicomanie, Santé régionale:** Monsieur le président, je suis le directeur des Services de toxicomanie dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Je suis accompagné par ma collègue, Chantal Cloutier-Vautour, qui est une conseillère pour les jeunes depuis une douzaine d'années.

Je vous remercie de nous avoir invités à présenter notre point de vue au Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites.

Tout d'abord, j'aimerais vous donner une vue d'ensemble des services de dépendance que nous offrons dans la région sud-est du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Addiction Services est engagé à promouvoir un mode de vie sain par la réduction de la surconsommation d'alcool, d'autres drogues et du jeu et au moyen de services d'éducation, de prévention, de counselling et de traitement qui comprennent évidemment des programmes de désintoxication et de prise en charge en clinique externe.

Le personnel qui travaille aux bureaux d'Addiction Services se compose de travailleurs sociaux, d'infirmières, de divers conseillers et de préposés. Nous travaillons tous ensemble, selon une approche multidisciplinaire conçue pour offrir un éventail complet de services et de programmes à la population du sud-est du Nouveau-Brunswick, et ce, dans les deux langues officielles.

We provide education, prevention and consultation services to various groups and individuals interested in acquiring more knowledge and skills in the field of addiction. More than 1,000 community education and prevention activities or services are conducted yearly by counsellors and other Addiction Services personnel to help mobilize community groups.

We also provide professional counselling services to individuals and “significant others” suffering from substance abuse. Staff members have also been trained in and are providing ongoing education and counselling services to gamblers and their families, as well as groups for youth, parents, women, the elderly, et cetera.

Our youth counsellors provide counselling and group sessions to adolescents. We have youth counsellors in 10 of our 15 high schools in the Southeast New Brunswick region. Moreover, the counsellors work closely with families, providing information sessions and support groups for parents who have adolescents with substance abuse problems.

We provide detoxification services for both men and women. The treatment area of the centre has 20 beds and is staffed 24 hours a day by nurses, attendants, nurse counsellors and inpatient addiction officers. A physician attends to clients on a regular basis.

Some of the other services we provide are in the area of employee assistance programs. We are very much in training for teachers, parents, health professionals, training for law enforcement personnel and other specialized groups. We have satellite offices in rural areas as well as programs for students and teachers. I mentioned parent support groups, youth groups, programs for offenders in conjunction with law enforcement personnel and the Solicitor General’s department. We have also smoking cessation programs. We have referrals, of course, to other community resources as needed, since we work in partnership.

It is important to note that all of our programs are prevention-based programs; that is, primary prevention, secondary prevention and tertiary prevention. In other words, all of our programs are prevention programs with the overall goal of achieving healthier lifestyles for the people of the Southeast New Brunswick region. It is also important to note that now we deliver our services and programs in partnership with many community groups in our region.

Senators, in your document, recurring issues about cannabis are mentioned and I would like to comment briefly on each one.

First, the question is asked: Is cannabis a gateway drug? In other words, does it lead to other drugs, even harder drugs? Let me just say that in our detox. program, for example, in

Nous fournissons des services d’éducation, de prévention et de consultation à divers groupes et particuliers intéressés à se mettre au fait des connaissances et des compétences utilisées dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie. Plus d’un millier d’activités et de services d’éducation et de prévention communautaires sont offerts chaque année par les conseillers et les autres employés d’Addiction Services en vue de mobiliser des groupes communautaires.

Nous offrons également des services de counselling professionnel aux toxicomanes et à leurs proches. Après avoir obtenu la formation voulue, les membres du personnel fournissent des services permanents d’éducation et de counselling aux joueurs compulsifs et aux membres de leur famille, ainsi qu’à des groupes de jeunes, de parents, de femmes, de personnes âgées, et cetera.

Nos conseillers proposent aux adolescents des séances de groupe et du counselling. Dix des 15 écoles secondaires du sud-est du Nouveau-Brunswick peuvent compter sur les services de l’un de nos conseillers. De plus, nos conseillers travaillent en étroite collaboration avec les familles, offrant aux parents d’adolescents toxicomanes des séances d’information et des groupes de soutien.

Nos services de désintoxication s’adressent tant aux hommes qu’aux femmes. L’aire de traitement du centre compte 20 lits, et des infirmières, des préposés, des conseillers en soins infirmiers et des agents spécialisés en toxicomanie sont présents sur place 24 heures sur 24. De plus, un médecin vient rendre visite aux clients régulièrement.

Parmi les autres services que nous offrons, mentionnons les programmes d’aide aux employés. Nous participons en outre beaucoup à la formation des enseignants, des parents, des professionnels de la santé, du personnel d’exécution de la loi et d’autres groupes spécialisés. Nous avons des bureaux satellites en région rurale ainsi que des programmes à l’intention des élèves et des professeurs. Je vous ai déjà parlé des groupes de soutien des parents, mais nous avons aussi des groupes à l’intention des jeunes ainsi que des programmes à l’intention des délinquants, qui sont offerts de concert avec le personnel d’exécution de la loi et le ministère du Solliciteur général. Nous offrons également des programmes d’aide pour les personnes qui souhaitent cesser de fumer. De plus, nous orientons nos clients vers d’autres ressources communautaires au besoin, car nous travaillons en partenariat.

Je tiens à souligner que tous nos programmes sont axés sur la prévention, c’est-à-dire la prévention primaire, la prévention secondaire et la prévention tertiaire. Autrement dit, tous nos programmes sont des programmes de prévention dont l’objectif global consiste à prôner un mode de vie plus sain pour les habitants de la région sud-est du Nouveau-Brunswick. Je tiens également à souligner que nous offrons désormais nos services et nos programmes en partenariat avec de nombreux groupes communautaires de la région.

Mesdames et messieurs les sénateurs, votre document fait état à maintes reprises du cannabis et des nombreux problèmes qu’il soulève, et j’aimerais faire un bref commentaire sur chacun.

La première question qu’il faut se poser est celle-ci: l’usage du cannabis mène-t-il à la consommation d’autres drogues plus dures? Je me contenterai de préciser que, par exemple, dans notre

75 to 80 per cent of all admissions the clients confirm that they have been using cannabis as their number one drug of choice. I must add that at the outpatient department at our services, the outpatient counsellors see almost 50 per cent of clients who come in and confirm cannabis only as their drug of choice, but they end up at our services. In the youth section, 90 per cent of the youth or the young people confirm that cannabis is their number one drug of choice. This has caused serious problems, as we see every day, which have brought them to our treatment centres. Of those clients that I have mentioned in detox, 80 per cent use marijuana, 15 per cent use hash and 5 per cent use hash oil. It is important to note that almost 100 per cent of cocaine users in our facility have used cannabis first.

The “Best Practice” document that you must know about derived out of Canada’s drug strategy, states that the youth population is still using alcohol and cannabis as their favourite drugs. This is certainly the case, senators, for the adults in our region. Moreover, 5 per cent of our adolescents using cannabis will move to more powerful drugs.

Second, senators, the question was asked: Does cannabis use create dependency? Your document mentioned that 8 to 10 per cent of the adult population will develop a dependency. This represents about 200,000 Canadians. Moreover, if we use the same analogy, 15 per cent of young people will develop an addiction or dependency. We now know that a regular cannabis user is more at risk of developing a substance use disorder, for example sleeping disorders, depression, eating disorders and others. In “Best Practice” again, they say that in 29 per cent of the users we will see mental health disorders as well as co-morbidity issues.

Third, the question was asked: What are the negative effects of cannabis on physical or psychological health? Cannabinoids are moderately well suited to combat certain medical conditions, but we feel that this is only the case in terminal phases. Treatment with cannabis can cause other health problems. For example, the physical effects we know of are: chronic bronchitis and increased incidence of pulmonary diseases, reduced sperm mobility and testosterone levels, decreased immune system response, permanent cerebral lesions, and others.

With respect to psychological effects, we read often about decision-making, emotions and memory, which is stored, as we know, in the frontal part of the brain. Increased psychosis, depression, paranoia, behavioural problems, loss of motivation, and we read that clients are six times more likely to develop these symptoms than the non-users.

programme de désintoxication, de 70 à 80 p. 100 des clients qui y sont admis admettent que le cannabis a été leur première drogue de choix. Je dois ajouter qu’à notre clinique externe, les conseillers constatent que près de 50 p. 100 des clients qui se présentent confirment que le cannabis est leur seule drogue de choix, mais ils finissent tout de même dans nos services. Dans la section réservée aux jeunes, 90 p. 100 des clients confirment que le cannabis est leur drogue de prédilection. Sa consommation leur a causé de graves problèmes, comme nous pouvons le constater chaque jour, qui les ont menés à nos centres de traitement. Parmi les clients dont je vous ai parlé et qui suivent une cure de désintoxication, 80 p. 100 consomment de la marijuana, 15 p. 100, du haschisch, et 5 p. 100 de l’huile de haschich. Je tiens à souligner que la quasi-totalité des consommateurs de cocaïne qui viennent à nos installations ont d’abord commencé par consommer du cannabis.

Le document sur les pratiques exemplaires que vous connaissez sûrement et qui est tiré de la Stratégie canadienne antidrogue mentionne que les jeunes consomment toujours de l’alcool et du cannabis comme drogues de prédilection. Mesdames et messieurs les sénateurs, c’est certainement le cas des adultes de notre région. De plus, 5 p. 100 des adolescents qui consomment du cannabis finissent par consommer des drogues plus puissantes.

Ensuite, nous nous sommes posé la question suivante: le cannabis engendre-t-il une dépendance? Dans votre document, vous mentionnez que de 8 à 10 p. 100 de la population adulte en deviendra dépendante. Cela représente environ 200 000 Canadiens. De plus, si nous poursuivons le même raisonnement, 15 p. 100 des jeunes deviendront toxicomanes ou dépendants. Nous savons maintenant qu’une personne qui consomme régulièrement du cannabis risque davantage d’avoir des problèmes en raison de cette toxicomanie, par exemple des troubles du sommeil, une dépression, les troubles de l’alimentation et d’autres. Dans les pratiques exemplaires, on dit que 29 p. 100 des utilisateurs connaîtront des troubles mentaux et éprouveront des problèmes de comorbidité.

On s’est posé une troisième question: en quoi le cannabis affecte-t-il la santé physique ou psychologique? Les cannabinoïdes ont une certaine utilité pour combattre quelques affections médicales, mais selon nous, uniquement en phase terminale. Utilisé dans des traitements, le cannabis peut provoquer d’autres problèmes de santé. Par exemple, parmi les effets physiques maintenant connus, mentionnons la bronchite chronique, une prévalence plus élevée d’infections pulmonaires, une réduction de la mobilité spermatique et des concentrations de testostérone, une diminution de l’efficacité du système immunitaire, des lésions cérébrales permanentes, et cetera.

En ce qui concerne les effets psychologiques, nous lisons souvent qu’il affecte la prise de décision, les émotions et la mémoire, lesquelles font appel, comme nous le savons, à la partie frontale du cerveau. Une augmentation des psychoses, des dépressions, de la paranoïa, de l’incidence de problèmes comportementaux, ainsi qu’une perte de motivation sont d’autres effets, et certains articles nous révèlent que les consommateurs sont six fois plus susceptibles de présenter ces symptômes que les non-utilisateurs.

The fourth question that was asked in the document was: Is cannabis use related to criminality? Senators, I wanted to use this little caricature that I saw done recently showing, perhaps, the relationship between crime and drugs. The crime rate has really gone down, but the guy in the frame is saying, "How can we do it? It is easy. First we legalize drugs, then we legalize armed robbery; then murder, then rape, then arson, et cetera, et cetera." A little off the record, but —

**The Chairman:** Is that the kind of evidence you are using to sustain your argument?

**Mr. Maillet:** Not really. As I said, this is just a comic.

**The Chairman:** I am interrupting you, sir, because we have tried to be very rigorous in our approach, and we have achieved that during the last 22 months. I am sure you understand why we are doing that.

**Mr. Maillet:** Absolutely.

**The Chairman:** Thank you.

**Mr. Maillet:** Is cannabis use related to criminality? Again, Canada's Drug Strategy, through the "Best Practice" document, says that the likelihood of becoming involved in crime increases as the usage or the abuse becomes more important or increases. Most of our young clients are involved in either trafficking, shoplifting or prostitution to supply their consumption because a lot are not self-sufficient as a result of being evicted from homes and/or schools, and because their behaviours are not acceptable to the rest of society.

Senators, the fifth question that was asked in the document was: "Does cannabis impair driving capabilities?" We find that 16 per cent of fatal accidents are caused by drivers under the influence of cannabis, since cannabis decreases their ability to maintain concentration and the decision-making process; a bit like alcohol. Cannabis is now considered by many to be a major cause of motor vehicle collisions. One study that we read recently recorded that figure as being as high as 45 per cent. It appears to be more elevated among young people under 25 years of age. These studies indicate that the reduction in task accuracy, the prolongation of reaction time, the reduction in lane position control, the impaired ability to follow a lead car, increased crashes, increased brake time and start time. That is from the "Canadian Health Review" and also the Department of Health and Epidemiology at Dalhousie University.

Your sixth question was: Are young people victims of cannabis? Senators, the professionals in the education system will tell you that the major problem encountered in class is having too many students under the influence of cannabis in the classroom.

Le document pose ensuite la question suivante: la consommation de cannabis a-t-elle un lien avec la criminalité? Mesdames et messieurs, j'aimerais illustrer la relation entre la criminalité et les drogues en vous parlant de la petite caricature que j'ai vue récemment. Le taux de criminalité a réellement baissé, mais l'homme représenté dans la caricature dit: «Savez-vous comment on y arrive? Facile! Tout d'abord, nous légalisons les drogues, puis le vol à main armée, ensuite le meurtre, les viols, l'incendie criminel, et cetera.» Cela n'a pas tellement rapport, mais...

**Le président:** Est-ce le genre de preuve que vous utilisez pour étayer votre argument?

**M. Maillet:** Pas vraiment. Je le répète, c'est seulement une caricature.

**Le président:** Je vous interromps, monsieur, parce que nous avons tenté d'adopter une approche très rigoureuse, et nous y sommes parvenus depuis 22 mois. Je veux m'assurer que vous comprenez bien pourquoi nous faisons cela.

**M. Maillet:** Absolument.

**Le président:** Merci.

**M. Maillet:** La consommation de cannabis a-t-elle un lien avec la criminalité? Encore une fois, le document sur les pratiques exemplaires de la Stratégie canadienne antidrogue mentionne que la probabilité de commettre des crimes augmente avec l'usage ou la surconsommation, et au même rythme. La plupart de nos clients se livrent au trafic, au vol à l'étalage ou à la prostitution pour subvenir à leurs besoins en drogues, parce que nombre d'entre eux ne sont pas autonomes puisqu'ils ont été expulsés de leur domicile ou de l'école et parce que leurs comportements ne sont pas acceptables aux yeux de la société.

Mesdames et messieurs, le document posait ensuite la question suivante: «Le cannabis affecte-t-il la conduite d'un véhicule?» Nous avons découvert que 16 p. 100 des accidents mortels sont causés par des conducteurs sous l'influence du cannabis, puisque cette drogue réduit la concentration et nuit au processus de décision; en fait, sur ces points, elle s'apparente un peu à l'alcool. Le cannabis est maintenant considéré par bien des gens comme une importante cause d'accidents de la route. Nous avons récemment lu une étude où l'on établissait que le cannabis était en cause dans 45 p. 100 des accidents. La proportion semble être plus élevée chez les jeunes de moins de 25 ans. Selon ces études, le cannabis causerait une réduction de la précision avec laquelle sont effectuées les tâches, prolongerait le temps de réaction, réduirait la maîtrise du conducteur sur la position qu'il occupe dans la voie, nuirait à sa capacité de suivre une voiture, augmenterait le nombre de collisions, allongerait le temps nécessaire pour freiner et pour partir. Ces résultats sont tirés de la «Canadian Health Review» et aussi d'un document publié par le département de la santé et de l'épidémiologie de l'université Dalhousie.

Vous avez ensuite posé la question suivante: les jeunes sont-ils victimes du cannabis? Mesdames et messieurs, les professionnels du réseau d'éducation vous diront que le plus grave problème auquel ils se heurtent en classe, c'est que trop d'étudiants sont sous l'influence du cannabis.

A couple of years ago, in one of our New Brunswick high schools, we lost seven youths within a year. These tragic deaths had something in common in that most of these adolescents were cannabis users. Far from being a mild drug, cannabis is highly toxic and contains more than 400 chemicals as well as five known carcinogens. Five to 10 milligrams of THC is enough to produce dangerous intoxication. In addition, in the last 20 years the THC concentration has increased anywhere from 2 per cent to 40 per cent. There is even a study showing a percentage increase of 1,400 per cent in THC concentration.

Marijuana smoking is associated with abnormalities in cells living in the lower respiratory tract. It is also associated with increased risk of cancer, lung damage and poor pregnancy outcomes. That is from Physicians for a Smoke Free Canada.

Carcinogens in marijuana are much stronger than in tobacco. As well, and as mentioned earlier, there is an increased incidence of pulmonary diseases, reduced sperm mobility, decreased immune system response and some brain damage.

It is also important to note that Syndrome A Motivational, which is a decreased motivation psychosis, is more frequent among users and, as well, intense anxiety, panic and depression, since cannabis is a major depressant and a hallucinogenic drug.

Senators, in conclusion, in terms of public policy I would strongly suggest that, in the future, we put more emphasis on prevention, awareness, education programs for adolescents, parents, teachers, health professionals, law enforcement personnel and other groups. All of that should be done in partnership with other community groups as well as other government agencies.

[Translation]

In our view, it makes no sense to legalize a drug, with all the question marks and conclusive facts we see as consequences of the use of cannabis. If it were to be done over again, I don't believe, based on the information we currently have, that we would want to legalize nicotine or even alcohol.

From the moment you consider legalizing a drug, you can conclude that it will be more readily available and, consequently, that it will be used more and that there will therefore be more problems.

Lastly, let's not forget that cannabis is not harmful because it is illegal, but rather that it is illegal because it is harmful.

Mr. Chairman, I wish you great wisdom in your proceedings.

Il y a quelques années, dans l'une de nos écoles secondaires au Nouveau-Brunswick, nous avons perdu sept jeunes en moins d'un an. Ces décès tragiques avaient une chose en commun: la plupart de ces adolescents consommaient du cannabis. Loin d'être une drogue douce, le cannabis a une grande toxicité et contient plus de 400 substances chimiques ainsi que cinq cancérigènes reconnus. De cinq à dix milligrammes de THC suffisent pour produire une intoxication dangereuse. De plus, depuis 20 ans, la concentration en THC a augmenté de deux à 40 p. 100. Il y a même une étude qui a révélé que la concentration de THC a connu une augmentation de 1 400 p. 100.

La consommation de marijuana est associée à des anomalies des cellules du tractus respiratoire inférieur. Elle est également associée à une augmentation du risque de cancer, de lésions pulmonaires et de grossesses à risque. C'est ce qu'affirment les «Médecins pour un Canada sans fumée».

Les agents cancérigènes de la marijuana sont beaucoup plus forts que ceux du tabac. De plus, comme on l'a déjà dit plus tôt, la marijuana fait augmenter la prévalence de maladies pulmonaires, réduit la mobilité spermatique, nuit aux réactions du système immunitaire et peut causer certaines lésions cérébrales.

Il convient également de souligner que le syndrome amotivationnel, une psychose qui se démarque par une diminution de la motivation, est plus fréquent chez les consommateurs de marijuana, tout comme l'anxiété intense, la panique et la dépression, puisque le cannabis est un déprimeur et un hallucinogène puissant.

Sénateurs, en conclusion, en ce qui concerne la politique publique, je suggérerais fortement que nous placions à l'avenir davantage l'accent sur la prévention, la sensibilisation, les programmes d'éducation à l'intention des adolescents, des parents, des enseignants, des professionnels de la santé, du personnel d'application de la loi et d'autres groupes. Tout cela devrait être fait en partenariat avec d'autres groupes communautaires, ainsi qu'avec d'autres organismes gouvernementaux.

[Français]

Pour nous, cela ne fait aucun sens de légaliser une drogue, avec tous les points d'interrogation et les faits concluants que nous voyons comme conséquences de l'usage du cannabis. Si c'était à refaire, je ne pense pas qu'avec les informations que l'on a présentement, on voudrait légaliser la nicotine et même l'alcool.

Du moment où l'on envisage de légaliser une drogue, on peut conclure qu'il y aura plus de disponibilité, et, conséquemment, plus de consommation, et donc, plus de problèmes.

Finalement, n'oublions pas que le cannabis n'est pas nocif parce qu'il est illégal, mais plutôt que le cannabis est encore illégal parce qu'il est nocif.

Monsieur le président, je vous souhaite beaucoup de sagesse dans vos délibérations.

**Ms Chantal Cloutier-Vautour, Youth Counsellor, Addiction Services, Regional Health:** I would like to add a few points. I have been an addiction counsellor for 12 years.

[English]

I have been working with at least 8,000 kids in our region. Some of those kids have discussed with me both the usage and the legality of drug usage in this region. Most of them understand that this phenomenon is certainly not to their advantage. Even the kids who are using on a regular basis understand the implication of criminality among users. For them, legalization would decrease the perception of risk currently associated with drug use. They really believe that since drug usage has been increasing in the past two years, they are seeing it as part of a major problem in their schools. That is what I have been doing with the kids. I have been working with my colleagues all these years, dedicating all of my time, and I do not think it is time to give up.

It seems so clear that, in the period of prohibition, alcohol was really a big problem. Now we know that alcohol has not worked for us, and has created so many addictions and at such a big cost to our society that I do not think we should make the same mistake with cannabis.

I am not sure if you have any questions. I would like for you to have some questions on what we see in our centre and how much work we do with those clients. I invite you to ask us as many questions as you have.

**Senator Banks:** Even though you have been very careful in your presentation to tell us the source of the information that you have given us, would you be so kind as to let the clerk have copies of those documents with the parts underlined or referred to so that we can easily find them? I think we probably have most of these studies.

Just to be specific, I am talking about the figure in your answer to our question 5: 16 per cent of fatal accidents and as high as 45 per cent, according to one study. Have you noted where those studies came from? I am concerned that we have as much information as we possibly can, and I would be grateful if you would let us have that information.

**Mr. Maillet:** We will provide that to the clerk.

**Senator Banks:** In your answer to question 3, perhaps you would give us the source of the comment, under “Physical effects”, the fourth bullet, “permanent cerebral lesions”? Would you please give us the source of that information specifically?

In addition, would you please tell us under “Psychological effects” the source of the comment, “increased psychosis”? By “increased” I gather that you mean in patients where there is already a propensity to psychosis, cannabis can have the effect of increasing it. If that is what you mean then we are fine with that.

**Mr. Maillet:** That is right.

**Mme Chantal Cloutier-Vautour, conseillère auprès des jeunes, Services de toxicomanie, Santé régionale:** Je voudrais ajouter quelques points. Je suis conseillère en toxicomanie depuis 12 ans.

[Traduction]

J'ai travaillé avec au moins 8 000 enfants de notre région. Certains de ces jeunes m'ont parlé de l'utilisation et de la légalisation des drogues dans cette région. La plupart d'entre eux comprennent que ce phénomène n'est certes pas à leur avantage. Même les jeunes qui en consomment régulièrement comprennent les répercussions de la criminalité chez les usagers. À leurs yeux, la légalisation réduirait la perception de risques actuellement associée à la consommation de drogues. Ils croient réellement que, puisque l'usage de drogue a augmenté depuis deux ans, elle constitue maintenant une partie d'une importante problématique dans leur école. Voilà ce que j'ai fait avec les enfants. J'ai travaillé avec mes collègues toutes ces années en y consacrant tout mon temps, et je ne pense pas qu'il soit maintenant temps de tout abandonner.

Il semble tellement apparent qu'à l'époque de la prohibition l'alcool constituait réellement un problème majeur. Maintenant, nous savons que l'alcool nous a fait du tort et a mené tant de gens à l'accoutumance en plus de coûter si cher à la société que je ne pense pas que nous devrions répéter l'erreur avec le cannabis.

Je ne sais pas si vous avez des questions à me poser. J'aimerais que vous en ayez au sujet de ce que nous faisons à notre centre et au sujet de tout le travail que nous faisons avec ces clients. Je vous invite à me poser autant de questions que vous voulez.

**Le sénateur Banks:** Même si vous avez, dans votre exposé, pris bien soin de mentionner la source des informations que vous nous avez données, auriez-vous la gentillesse de remettre au greffier des exemplaires de ces documents dont vous avez souligné les parties ou dont vous avez parlé, pour que nous puissions facilement les retracer? Je pense que nous avons probablement la plupart de ces études.

J'aimerais obtenir des précisions sur le chiffre que vous nous avez donné dans votre réponse à notre question cinq: 16 p. 100 des accidents mortels et jusqu'à 45 p. 100, selon une étude. Avez-vous pris note de l'origine de ces études? Je veux obtenir le plus d'information possible et je vous serais reconnaissant de nous en informer.

**M. Maillet:** Nous allons remettre tout cela au greffier.

**Le sénateur Banks:** En ce qui concerne votre réponse à la question 3, j'aimerais que vous nous donniez la source du commentaire dans la rubrique «Effets physiques», quatrième point, «lésions cérébrales permanentes». Auriez-vous l'obligeance de nous dire la source précise de cette information?

De plus, dans la rubrique «Effets psychologiques», pourriez-vous nous dire la source du commentaire «Augmentation des psychoses». J'imagine que vous parlez de patients déjà enclins à la psychose, laquelle est susceptible d'être exacerbée par le cannabis. Si c'est ce que vous voulez dire, nous sommes d'accord avec ça.

**M. Maillet:** C'est exact.

**Senator Banks:** The last bullet under that answer to question 3 is, “Clients are six times more likely to develop these symptoms than non-users.”

Now I have some questions, if I may. In your point number 4, in answer to our question, in reading this paragraph I have to assume that you are talking about drugs in general and not cannabis in particular. Am I correct?

**Ms Cloutier-Vautour:** You mean is cannabis the only drug that would create such an effect?

**Senator Banks:** For example, we have not heard previously that there are prostitutes on the street to support their cannabis habit, or that people are shoplifting for that purpose. Trafficking, yes, in the trade, but not that people are shoplifting to support their habit.

**Ms Cloutier-Vautour:** Mr. Chairman, I would like to respond to that. I work mainly with kids. Certainly, kids are not leaving their homes to do prostitution in order to create an addiction problem; it is quite the opposite. What actually happens is that when kids are using so much that it changes their ability to think and to function in their family, they will be asked to leave, and thus be evicted from their home. They will then have to survive on the streets, and the survival skills that they have are very limited since they have not graduated. Thus prostitution becomes the only means of survival for them sometimes. Sometimes it is also shoplifting. That is the only way, and I do see that on a daily basis, with the kids that I see as clients, that at some time they will have to survive in that way.

**Senator Banks:** Kids who are using cannabis, period?

**Ms Cloutier-Vautour:** Yes.

**Senator Banks:** But not other drugs?

**Ms Cloutier-Vautour:** Senator, they will sometimes, yes. They will be introduced at times by pimps and by other drug dealers on the street to other, more powerful drugs. However, they get to the street level because of that first drug.

**Senator Banks:** I suppose I have to accept that. I have not heard this before, that people are either kicked out of their homes for cannabis use or forced into prostitution by cannabis use. However, you say that you deal with that every day?

**Ms Cloutier-Vautour:** Every single day.

**Senator Banks:** In answer to our question 3 about the negative effects on physical and psychological health, you say that you are in favour of cannabis use for medicinal purposes only in terminal cases. “Terminal” as defined by what, or who? For

**Le sénateur Banks:** Au dernier point, dans votre réponse à la question trois, vous dites: «Les clients sont six fois plus susceptibles de manifester ces symptômes que les non-utilisateurs.»

J’aurais maintenant quelques questions vous poser, si vous le permettez. En lisant votre réponse au point quatre, je présume que vous parlez des drogues en général et non du cannabis en particulier. Est-ce exact?

**Mme Cloutier-Vautour:** Vous voulez savoir si le cannabis est la seule drogue qui créerait un tel effet?

**Le sénateur Banks:** Par exemple, personne jusqu’à présent ne nous avait dit que des gens devaient se prostituer dans la rue pour pouvoir se payer du cannabis, ou que des gens commettaient des vols à l’étalage pour ce faire. Qu’ils fassent le trafic, je veux bien, mais nous n’avons pas entendu parler de gens qui commettaient des vols à l’étalage pour s’acheter du cannabis.

**Mme Cloutier-Vautour:** Monsieur le président, j’aimerais répondre à cette question. Je travaille principalement avec des enfants. Certes, les jeunes ne quittent pas leur domicile pour se prostituer afin de devenir toxicomanes, c’est plutôt le contraire. Ce qui se passe, c’est que les jeunes consomment tellement de drogues que cela modifie leur façon de penser et la façon dont ils fonctionnent en famille, de sorte qu’on leur demande de partir et qu’ils se trouvent évincés de leur domicile. Il leur faut alors survivre dans la rue, et ils ont énormément de mal à y arriver parce qu’ils n’ont pas obtenu de diplômes. La prostitution devient alors parfois leur seul moyen de survie. Parfois, c’est aussi le vol à l’étalage. C’est la seule façon, et je le constate chaque jour, dans le cas des jeunes que je vois comme clients; à un moment ou à un autre, il leur faut faire cela pour survivre.

**Le sénateur Banks:** Les jeunes qui consomment du cannabis, et c’est tout?

**Mme Cloutier-Vautour:** Oui.

**Le sénateur Banks:** Mais pas d’autres drogues?

**Mme Cloutier-Vautour:** Sénateur, oui, ils consomment parfois d’autres drogues. Il arrive un moment où des souteneurs ou d’autres personnes qui vendent de la drogue dans la rue leur font essayer des drogues plus puissantes. Cependant, s’ils se retrouvent dans la rue, c’est à cause de la drogue qu’ils ont consommée en premier.

**Le sénateur Banks:** Je suppose que je dois vous croire. C’est la première fois que j’entends cela, que des jeunes sont chassés de leur domicile parce qu’ils fument du cannabis ou qu’ils sont forcés à se prostituer pour la même raison. Et vous dites que vous voyez ça chaque jour?

**Mme Cloutier-Vautour:** Oui, chaque jour.

**Le sénateur Banks:** Dans votre réponse à la question trois au sujet des effets néfastes sur la santé physique et psychologique, vous dites être en faveur du recours au cannabis à des fins médicales seulement pour les maladies en phase terminale. Qui ou

example, multiple sclerosis is terminal in that it will not improve. We cannot make multiple sclerosis better. No one gets better.

**Ms Cloutier-Vautour:** I am glad you mentioned that one because my sister has multiple sclerosis, and we have talked about this aspect many times. It certainly is not a solution. There are more beneficial medications right now for her to be using rather than using cannabis. Cannabis will create more respiratory problems for her than other types of medication that already exist on the market for that type of disease, and many other diseases as well.

**Senator Banks:** Some people with multiple sclerosis have told us that in respect to relieving their particular symptoms, which as you know are different from person to person, cannabis is more effective than other medications, and in fact in some cases gives the only effective relief that they get from some of their symptoms.

**Ms Cloutier-Vautour:** I certainly understand where they are coming from. Since cannabis it is a depressant drug and helps them relax and forget about different issues, it certainly will help in that respect, but we cannot forget the increased risk of other kinds of disease that it could create for them. I believe they are working right now on a puffer for those kinds of medications so that they will not create as many problems for the respiratory system.

**Senator Banks:** That is right because there is no combustion in the puffer.

**Ms Cloutier-Vautour:** At this time, however, yes, it creates more problems.

**Senator Banks:** In answer to our question number 1, you say:

Let me just say that in our detox, 75-80 per cent of all admissions, they confirm using cannabis as their number one (#1) drug of choice.

Surely they are not being detoxified for cannabis. They are there, surely, to be broken of some other substance or drug?

**Mr. Maillet:** Yes, for many of them there are other substances involved, whether it be alcohol or other drugs. However, a big percentage of those people are there because in using cannabis they have some of the same problems that they would have with alcohol. For example, in terms of their problems with relationships, financial problems, depression and all those problems, they arrive at our door with those problems. I am not saying that other drugs are not involved. In a lot of cases, yes, there are, but there are some who are coming to our door using only cannabis.

**Senator Banks:** Are they coming to you for detoxification?

qu'est-ce qui définit que la maladie est «terminale»? Par exemple, la sclérose en plaques est terminale, dans la mesure où elle est incurable. Nous ne pouvons pas en corriger les lésions. Personne ne s'en remet.

**Mme Cloutier-Vautour:** Je suis heureuse que vous en parliez, parce que ma sœur souffre de sclérose en plaques et que nous avons parlé bien souvent de cet aspect. Ce n'est certes pas une solution. Il existe actuellement des médicaments qui sont beaucoup plus bénéfiques pour elle que le cannabis. Dans son cas, le cannabis créerait des problèmes respiratoires que ne créeraient pas les autres types de médicaments qui existent actuellement sur le marché pour ce type de maladie et pour bien d'autres maladies également.

**Le sénateur Banks:** Certaines personnes atteintes de sclérose en plaques nous ont dit que, pour le soulagement de certains symptômes qu'ils éprouvent particulièrement, et qui, comme vous le savez, diffèrent d'une personne à une autre, le cannabis est plus efficace que d'autres médicaments, et que dans certains cas, il est le seul à procurer un soulagement efficace quand ils éprouvent certains symptômes.

**Mme Cloutier-Vautour:** Je peux facilement comprendre pourquoi ils disent cela. Comme le cannabis est un dépressif, il les aide à relaxer et à oublier leurs divers problèmes, et il est certainement utile à cet égard, mais nous ne pouvons pas oublier les risques supplémentaires d'autres maladies auxquelles ils sont exposés s'ils consomment du cannabis. Je pense qu'on tente actuellement de mettre au point un appareil pour ce genre de médicaments qui contribuerait à réduire un peu les problèmes que le cannabis provoque pour le système respiratoire.

**Le sénateur Banks:** C'est exact, parce qu'il n'y a pas de combustion avec ces appareils.

**Mme Cloutier-Vautour:** Cependant, à l'heure actuelle, oui, elle suscite d'autres problèmes.

**Le sénateur Banks:** Dans votre réponse à notre question un, vous dites:

Permettez-moi simplement de vous dire que, à notre clinique de désintoxication, de 75 à 80 p. 100 des clients admis confirment faire du cannabis leur drogue de choix.

À coup sûr, ce n'est pas pour le cannabis qu'ils suivent une cure de désintoxication. Ils y vont sûrement pour perdre leur assuétude à une autre substance ou une autre drogue.

**M. Maillet:** Oui, pour bon nombre d'entre eux, bien d'autres substances sont en cause, qu'il s'agisse d'alcool ou d'autres drogues. Cependant, un important pourcentage de ces gens y sont parce que leur usage du cannabis leur procure certains des problèmes qu'ils auraient avec l'alcool. Par exemple, des problèmes de relations, des problèmes financiers, de la dépression et d'autres problèmes du genre, et ils viennent nous consulter pour ça. Je ne dis pas que d'autres drogues ne sont pas en cause. Dans bien des cas, elles le sont, mais certains de ceux qui viennent frapper à notre porte ne consomment que du cannabis.

**Le sénateur Banks:** Viennent-ils vous voir pour subir une cure de désintoxication?

**Mr. Maillet:** Detoxification involves just a little more than the physical detoxification, the drying-out period. We have a sort of “mini rehab.” We have counsellors, we have education sessions and all that stuff.

**Senator Banks:** Those people were there for purposes other than specifically a detox centre.

Would you talk to us a bit about the group sessions that you do with young people? How effective are they? How do they work? What do you find out?

**Ms Cloutier-Vautour:** In 1996 there was a new model implemented in our region with the Tammy Bell approach. Tammy Bell is a social worker from the U.S., and her method is to create a different type of approach within the school system where we would work with kids who would be in different stages, from pre-contemplation, where the kids do not know the relationship between their usage and the negative consequences to their lives, and different stages like that. We have been holding those groups within the school where we meet kids weekly, sometimes daily, and we discuss issues such as family relationships and the direct effect of symptoms of their usage on their life, physical and psychological. However, it seems to me that very few people understand how the drug affects them physically and psychologically. Those kids cannot function very well in school, and in our group we are able to recuperate some of these kids to help them function in school. Thus we lose less kids. There have been fewer dropouts since we have been involved in the schools and working with those kids. These kids have very low concentration, very low memory, and very low self-esteem. So many issues come from their usage because when they start using that mild drug they stop maturing; they stop getting involved in sports, they stop growing, and they stop functioning within the school. We need to get them re-involved in their lives, in society, and that is what we do in those groups.

**Senator Banks:** Do the students volunteer to be a part of these groups?

**Ms Cloutier-Vautour:** Some of them do and some are referred by courts, some are referred by the school system, and some are referred by parents. I would say the larger percentage are coming on their own because they understand that it is affecting their lives.

**Senator Banks:** It sounds as though it is very effective.

**Ms Cloutier-Vautour:** I think it is. I think we have very great success. By the end of this school year, the majority of kids who started with the group will graduate.

**Senator Banks:** Good for you.

**Ms Cloutier-Vautour:** It is a success.

**M. Maillet:** La cure de désintoxication suppose un seul élément de plus que la désintoxication physique, la période d'élimination des drogues de l'organisme. Nous avons une sorte de «miniréadaptation». Nous avons des conseillers, des séances d'éducation et tout le tralala.

**Le sénateur Banks:** Ces gens étaient là pour d'autres choses que ce qui concerne précisément le centre de désintoxication.

Parlez-nous donc un peu des séances de groupe que vous faites avec les jeunes. Sont-elles efficaces? Comment fonctionnent-elles? Qu'est-ce que vous découvrez?

**Mme Cloutier-Vautour:** En 1996, un nouveau modèle a été mis en place dans notre région, avec l'approche de Tammy Bell. Tammy Bell est une travailleuse sociale américaine, et elle a mis au point une méthode qui consiste à établir un genre d'approche différent au sein du réseau scolaire, selon laquelle nous travaillerions avec des enfants qui en sont à diverses étapes, depuis celle où l'idée d'arrêter n'est pas envisagée, c'est-à-dire lorsque les enfants ne connaissent pas la relation entre leur consommation et les conséquences négatives qu'elles pourraient avoir sur leur vie, et diverses étapes comme ça. Nous avons tenu des séances avec ces groupes à l'école, au cours desquels nous rencontrions des enfants chaque semaine, parfois chaque jour, pour discuter de diverses questions comme les relations familiales et l'effet direct des symptômes de leur consommation sur leur vie, dans ses aspects physiques et psychologiques. Cependant, il me semble que très peu de gens comprenaient en quoi la drogue les affecte sur le plan physique et psychologique. Ces jeunes ne peuvent pas bien fonctionner à l'école, et nous avons pu, dans notre groupe, en récupérer quelques-uns pour les amener à fonctionner à l'école. C'est donc dire que nous avons perdu moins d'enfants. Il y a eu moins de décrocheurs depuis que nous sommes allés dans les écoles pour travailler avec ces enfants. Ces enfants ont très peu de concentration, pas beaucoup de mémoire et une très faible estime de soi. Leur consommation leur cause tant de problèmes: lorsqu'ils commencent à consommer cette drogue douce, leur course vers la maturité s'arrête: ils cessent de faire du sport, ils cessent de grandir, ils cessent de fonctionner à l'école. Il nous faut les réengager dans leur vie, dans la société, et c'est ce que nous faisons dans ces groupes.

**Le sénateur Banks:** Les élèves se portent-ils volontaires pour faire partie de ces groupes?

**Mme Cloutier-Vautour:** Certains d'entre eux le font, et certains autres nous sont envoyés par les tribunaux, par le réseau scolaire et par les parents. Je dirais que la plus grande part d'entre eux viennent d'eux-mêmes parce qu'ils comprennent que la drogue affecte leur vie.

**Le sénateur Banks:** Ça semble très efficace.

**Mme Cloutier-Vautour:** Je le pense. Je pense que nous avons beaucoup de succès. À la fin de la présente année scolaire, la plupart des enfants qui ont adhéré au groupe vont être promus.

**Le sénateur Banks:** Bravo.

**Mme Cloutier-Vautour:** C'est une réussite.

**Mr. Maillet:** If I may add, Mr. Chairman, those are the kids whom Ms Cloutier-Vautour is talking about, but we also have other players, other groups such as parents and teachers. In other words, there are other people completing the puzzle, if I may say so.

[Translation]

**The Chairman:** Before giving my colleague the floor, I would like to ask you a few questions about the population served by your service. You serve a population of how many inhabitants? How many thousands of people could have access to your services? And what is the specific clientele?

**Ms Cloutier-Vautour:** A population of 80,000 persons.

**Mr. Maillet:** That is for Moncton.

**Ms Cloutier-Vautour:** We exceed that number, but, in the immediate region, it is 80,000 inhabitants.

**Mr. Maillet:** And for the greater Moncton area, I would say 200,000 persons in all, Mr. Chairman.

**The Chairman:** That is the general population?

**Mr. Maillet:** Yes, under my responsibility. The figures are comparable to the rest of the province. There are seven regions, and the figures given are for the province, but I am speaking as the director general for southeastern New Brunswick.

**The Chairman:** I assume you've described the situation of your services in your brief?

**Mr. Maillet:** Yes.

**The Chairman:** You are talking about those in your region?

**Mr. Maillet:** Precisely.

**The Chairman:** I am trying to see, in terms of numbers, how many persons on average use your services each year?

**Mr. Maillet:** Roughly 1,000 persons are taking a detox program, and 900 are taking counselling sessions on an outpatient basis. We are talking about approximately 2,000 persons. And we have 400 to 500 youths.

**The Chairman:** The detox services don't include young people?

**Mr. Maillet:** Yes, they can include young people. The figure of 1,000 persons is the total number of individuals in detox. And the figure of 900 refers to those who are taking counselling sessions, as I just said, on an outpatient basis. We also go into the schools.

**The Chairman:** If we look at the total number of youths who use your services, how many are there per year?

**Ms Cloutier-Vautour:** Four hundred and ten.

**The Chairman:** I have one final question. You listed the effects of drugs, both physical and psychological. Are they effects that people in the service are able to observe?

**M. Maillet:** Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais ajouter que ce sont les enfants dont Mme Cloutier-Vautour parle, mais nous avons aussi d'autres joueurs, d'autres groupes comme les parents et les enseignants. Autrement dit, d'autres gens contribuent à résoudre le problème, pour ainsi dire.

[Français]

**Le président:** Avant de donner la parole à ma collègue, j'aimerais vous demander quelques questions au sujet de la population desservie par votre service. Vous desservez une population de combien? Combien de milliers de personnes pourraient avoir accès à vos services? Et quelle est la clientèle spécifique?

**Mme Cloutier-Vautour:** Une population de 80 000 personnes.

**M. Maillet:** C'est pour Moncton.

**Mme Cloutier-Vautour:** On dépasse ce nombre, mais dans la région immédiate, c'est 80 000 personnes.

**M. Maillet:** Et pour la région du grand Moncton, je dirais 200 000 personnes en tout, monsieur le président.

**Le président:** C'est la population générale?

**M. Maillet:** Oui, sous ma responsabilité. Au niveau de la province, les chiffres se comparent. Il y a sept régions, et les chiffres donnés sont pour la province. Mais moi, je parle en tant que directeur général du sud-est du Nouveau-Brunswick.

**Le président:** Je présume que, dans votre document, vous relatez la réalité de vos services?

**M. Maillet:** Oui.

**Le président:** Vous parlez de ceux de votre région?

**M. Maillet:** Exactement.

**Le président:** J'essaye de voir, en terme de nombres, combien de personnes en moyenne, par année, utilisent vos services?

**M. Maillet:** À peu près 1 000 personnes suivent un programme de désintoxication; et 900 personnes suivent des sessions de «counselling» en tant qu'externes. On parle d'à peu près deux mille personnes. Et on a de 400 à 500 jeunes.

**Le président:** Les services de désintoxication n'incluent pas les jeunes?

**M. Maillet:** Oui, ils peuvent inclure les jeunes. Le chiffre de 1 000 personnes démontre le total de personnes en désintoxication. Et le chiffre de 900 personnes démontre ceux qui suivent des sessions de «counselling», comme je viens de le dire, en tant qu'externes. On va aussi dans les écoles.

**Le président:** Si on regarde la totalité des jeunes qui utilisent vos services, il y en a combien par année?

**Mme Cloutier-Vautour:** Quatre cent dix.

**Le président:** J'aurais une dernière question. Vous avez fait une énumération des effets de la drogue, tant physiques que psychologiques. Est-ce que ce sont des effets que les gens du service sont à même de constater?

**Mr. Maillet:** I would have to check with the nurses who work in the field.

**Ms Cloutier-Vautour:** They all agree on what they see. I do not have the exact figures.

**The Chairman:** Without dwelling on the figures, I have the same questions as my colleagues. This isn't the first time we have received people who provide services such as yours. We have even heard from a number of witnesses whom we asked specific questions on the physical and psychological effects. And when you talk about permanent brain lesions, that definitely fires people's imaginations.

We would also like to know whether you have detected this kind of effect in your region. If so, I would like it to be well documented, in a way that protects people's privacy.

We would like to have as rigorous a description as possible of how you discovered this and to know whether it affects more than one case.

It is possible to encounter effects specific to a region in more than one place. You are not required to give this to us right away. You could submit it to the clerk. We will give you the address and telephone number.

**Mr. Maillet:** What we are giving you is based on the research literature. With regard to symptoms, I can tell you that we see them, but I cannot tell you whether they are solely related to cannabis. I cannot answer you immediately in a very specific way, but I am going to respond to your request.

**The Chairman:** You are aware that health effects are a central concern of ours.

**Mr. Maillet:** Yes.

**The Chairman:** We are trying to understand all of these effects, and you seem to have a more exhaustive list than we have encountered to date. And that is what we want to focus on.

[English]

**Senator Banks:** I have one more question. I gave you a list of things that I requested, if possible, for you to provide for us documentation and sources, and so on. One which I omitted is your answer to question 2, about dependency. In the last sentence you say,

In 29 per cent of the users, we will see mental health disorders as well as co-morbidity issues.

**Ms Cloutier-Vautour:** That is in the "Best Practice Manual" that I have right here that you can have access to.

**Senator Banks:** If you would make a note and refer it to the clerk, I would be grateful.

**M. Maillet:** Il faudrait que je vérifie avec les infirmières qui travaillent dans le domaine.

**Mme Cloutier-Vautour:** Elles sont toutes d'accord au niveau de ce qu'elles voient. Je n'ai pas les chiffres exacts.

**Le président:** Sans nous attarder aux chiffres, j'ai les mêmes questions que mes collègues. Ce n'est pas la première fois qu'on reçoit des gens qui donnent des services comme les vôtres. On en a aussi entendu une quantité de témoins à qui on a posé des questions spécifiques sur les effets, tant physiques que psychologiques. Et lorsque vous parlez de lésions permanentes au cerveau, c'est sûr que cela éveille l'imagination des gens.

Également, on voudrait savoir si, dans votre région, vous avez détecté ce genre d'effet. Si oui, j'aimerais que ce soit bien documenté, tout en protégeant la vie privée des gens.

On aimerait avoir une description aussi rigoureuse possible de la façon dont vous avez découvert cela, et si cela touche plus d'un cas.

Il est possible qu'on rencontre, dans des endroits particuliers, des effets propres à une région. Vous n'êtes pas obligés de nous remettre cela tout de suite. Vous pourrez le remettre au greffier. On vous donnera les coordonnées.

**M. Maillet:** Ce qu'on vous donne est basé sur la littérature des recherches faites. Quant aux symptômes, je peux vous dire qu'on les voit, mais je ne peux pas vous dire s'ils sont liés uniquement au cannabis. Je ne peux pas vous répondre tout de suite de façon très précise, mais je vais donner suite à votre demande.

**Le président:** Vous êtes au courant que les effets sur la santé sont au coeur de nos préoccupations.

**M. Maillet:** Oui.

**Le président:** Nous essayons de comprendre l'ensemble de ces effets, et vous semblez avoir une énumération plus exhaustive que celle qu'on a rencontrée à ce jour. Et c'est sur cela que nous voulons nous centrer.

[Traduction]

**Le sénateur Banks:** J'ai une autre question. Je vous ai donné une liste de choses que j'aimerais que vous nous procuriez, de la documentation et des sources, entre autres choses. J'ai oublié de vous poser une question au sujet de votre réponse à la question deux concernant la dépendance. C'est dans la dernière phrase, où vous dites que:

[...] chez 29 p. 100 des usagers, nous constatons des troubles de santé mentale ainsi que des problèmes de co-morbidité.

**Mme Cloutier-Vautour:** C'est tiré du guide des pratiques exemplaires que j'ai juste ici et que vous pouvez consulter.

**Le sénateur Banks:** Si vous pouviez prendre note de ce passage et le remettre au greffier, je vous en serais reconnaissant.

**Senator Rossiter:** I am interested in your programs for students and teachers as listed on page 2 of your brief. The students whom you were talking about, I presume, are in high school or junior high.

**Ms Cloutier-Vautour:** I think you are asking if the kids I see are in high school or junior high?

**Senator Rossiter:** Yes.

**Ms Cloutier-Vautour:** We see both, but mainly our energy is spent on the high school students right now. We still see junior high kids, but we mainly spend our energy in the high schools.

**Senator Rossiter:** Are the teachers involved in this process as well with information that you bring to them?

**Ms Cloutier-Vautour:** Yes, they are. We provide some training to all the staff within the schools and we ask them to be prepared to notice all the symptoms, the physical and psychological symptoms that they can notice, and refer those kids to us.

**Senator Rossiter:** Do you have any programs for the middle school, for junior high, to acquaint the children with all the information that you have about the use of drugs?

**Ms Cloutier-Vautour:** We are presently working on a new model. I am glad you asked that question because one of the major obstacles that we are seeing as youth counsellors right now is that since we are spending so much time in the high schools, we notice that some kids are already in the addiction process by the time they reach high school. We understand that we need to spend more time in junior high schools, but we do not have the facilities or the resources to work with another group. We understand that we will have to change our focus very soon because we are missing a lot of kids who are certainly very well advanced by the time they reach high school. We definitely need to work on that issue.

**Mr. Maillet:** Certainly, we are very concerned about the fact that we are not in the middle schools as much, because prevention should start in Grade 5 at least. We have some programs, and the RCMP have the DARE program, for example. We are there in a minimal way, but if there is one area that needs to be reinforced it is in the middle schools.

**Senator Rossiter:** The Tammy Bell program that you spoke of, how does that operate? Do you work with children after the fact, after they have become involved or using?

**Le sénateur Rossiter:** Je m'intéresse aux programmes à l'intention des étudiants et des enseignants que vous avez énumérés à la page 2 de votre mémoire. Les étudiants dont vous parlez, je présume, sont de niveau secondaire, au premier et au deuxième cycle.

**Mme Cloutier-Vautour:** Vous me demandez si les enfants que je vois sont au premier ou au deuxième cycle du secondaire?

**Le sénateur Rossiter:** Oui.

**Mme Cloutier-Vautour:** Nous en voyons des deux, mais à l'heure actuelle, nous consacrons la plus grande part de nos énergies aux élèves du deuxième cycle du secondaire. Nous voyons encore les étudiants du premier cycle, mais nous consacrons la plus grande part de nos énergies au deuxième.

**Le sénateur Rossiter:** Les enseignants participent-ils à ce processus? Et qu'en est-il des informations que vous leur transmettez?

**Mme Cloutier-Vautour:** Oui, ils participent. Nous offrons une certaine formation à tout le personnel des écoles et lui demandons de se préparer à prendre note de tous les symptômes, physiques et psychologiques, qui peuvent se manifester et de nous adresser les élèves en cause.

**Le sénateur Rossiter:** Avez-vous des programmes pour les écoles intermédiaires, le premier cycle du secondaire, en vue de transmettre aux jeunes toutes les informations que vous avez à propos de la consommation de drogues?

**Mme Cloutier-Vautour:** Nous travaillons actuellement à un nouveau modèle. Je suis heureuse que vous me posiez cette question, parce que l'un des principaux obstacles que nous constatons chez les conseillers actuellement, c'est que comme nous passons tant de temps dans les écoles du deuxième cycle du secondaire, nous remarquons que certains enfants ont déjà une dépendance au moment où ils atteignent ce niveau. Nous comprenons qu'il nous faut passer plus de temps au premier cycle du secondaire, mais nous n'avons ni les installations ni les ressources pour travailler avec un autre groupe. Nous pensons devoir changer notre optique très bientôt parce que nous passons à côté de bien des enfants dont la toxicomanie est très avancée au moment où ils atteignent le deuxième cycle. Il nous faut nettement travailler sur cette question.

**M. Maillet:** Nous sommes certainement très préoccupés par le fait que nous n'allons pas tellement dans les écoles intermédiaires, parce que la prévention devrait commencer au moins en cinquième année. Nous avons certains programmes, et la GRC a le PSED, par exemple. Notre présence y est minimale, et s'il y a un secteur qu'il faut renforcer, c'est bien celui des écoles intermédiaires.

**Le sénateur Rossiter:** Le programme Tammy Bell, dont vous avez parlé, savez-vous comment il fonctionne? Travaillez-vous avec les enfants une fois qu'ils ont commencé à consommer de la drogue?

**Ms Cloutier-Vautour:** That is what they have been doing in the U.S., yes. Tammy Bell is an American, and she started this program or this model with older kids. It was implemented in 1996. However, in the past two years we have noticed a significant increase in usage among kids who are much younger than the kids we were seeing two years ago. Thus when we talk to kids who are 16 years old, they have been using drugs for at least four years. We now notice a big difference. When I started in 1990, kids at that time were just starting their usage in high school, but it is so much different now. We will have to readjust.

[Translation]

**The Chairman:** I have one final question, Mr. Maillet. How long have you worked in this field?

**Mr. Maillet:** In this field, nearly 25 years. I do a lot of work in the fields of education and administration, which includes detox and counselling. Our programs concern all forms of dependence. As I said earlier, all our programs are primary prevention programs. We try to prevent problems before they arise, with the help of parents and teachers.

I have been working in the prevention field for 25 years. Prior to that, I worked in public health at the Department of Health.

**The Chairman:** At the bottom of page 5, you mention THC concentrations of 40 percent. Does that figure come from a lab analysis that was conducted here in the region?

**Ms Cloutier-Vautour:** It is Canadian, yes.

**The Chairman:** Where did you get these figures? Were they related to cannabis, hashish or hash oil?

**Ms Cloutier-Vautour:** They concerned cannabis and cannabis derivatives. It was 15 per cent for cannabis up to 40 per cent for hash oil.

**The Chairman:** So it is not just marijuana.

**Mr. Maillet:** No. We apologize for the lack of clarity.

**The Chairman:** As we told you at the start, we are going to give you the clerk's business card. Please do not hesitate to send us these figures quite soon because we are collating our information. Send us the information we have requested from you so we can give your testimony all the rigorous attention and probative force it deserves.

**Mr. Maillet:** Thank you, Mr. Chairman. We are so convinced of our position on legalization and decriminalization that we occasionally allow ourselves to tell a little joke. We apologize.

**The Chairman:** It is quite all right.

Next we will hear Mr. Pierre Robert, from the Centre Portage. It appears he has not arrived.

**Mme Cloutier-Vautour:** C'est ce qu'ils ont fait aux États-Unis. Tammy Bell est une Américaine, et elle a entrepris ce programme ou ce modèle avec des jeunes plus âgés. Il a été mis en place en 1996. Cependant, au cours des deux dernières années, nous avons constaté une augmentation importante de l'usage chez des jeunes beaucoup moins âgés que ceux que nous voyions il y a deux ans. Ainsi, lorsque nous parlons à des jeunes de 16 ans, ils nous disent qu'ils consomment des drogues depuis au moins quatre ans. Nous constatons maintenant une grande différence. Lorsque j'ai commencé en 1990, les enfants de l'époque commençaient à consommer seulement au deuxième cycle du secondaire, mais c'est bien différent maintenant. Il nous faut nous réadapter.

[Français]

**Le président:** J'aurais une dernière question, monsieur Maillet. Depuis quand travaillez-vous dans ce domaine?

**M. Maillet:** Dans ce domaine, depuis près de 25 ans. Je travaille beaucoup dans le domaine de l'éducation, de l'administration, qui comprend la désintoxication et le «counselling». Nos programmes touchent toutes les dépendances. Comme je le disais tantôt, tous nos programmes sont des programmes de prévention primaire. Nous essayons de prévenir, avant que le problème ne surgisse, et cela, avec l'aide des parents et aussi des enseignants.

Cela fait 25 ans que je travaille dans le domaine de la prévention. Avant cela, je travaillais dans le domaine de la santé publique au ministère de la Santé.

**Le président:** À la page 5, en bas, vous mentionnez un taux de THC de 40 p. 100. Est-ce que cette donnée provient d'une analyse en laboratoire qui a été faite ici dans la région?

**Mme Cloutier-Vautour:** C'est canadien, oui.

**Le président:** Où avez-vous trouvé ces données? Étaient-elles liées au cannabis, au haschisch ou à l'huile de haschisch?

**Mme Cloutier-Vautour:** Elles étaient reliées au cannabis et à ses dérivés. C'était de 15 p. 100 pour le cannabis jusqu'à 40 p. 100 pour l'huile de haschisch.

**Le président:** Donc, il ne s'agit pas seulement de marijuana.

**M. Maillet:** Non. On s'excuse pour le manque de précision.

**Le président:** Comme nous vous l'avons dit au début, nous allons vous donner la carte professionnelle du greffier. N'hésitez pas à nous envoyer ces données assez rapidement, parce que nous sommes en train de colliger les informations. Faites-nous parvenir les informations que nous vous avons demandées afin que nous donnions à votre témoignage toute la rigueur et la force probante qu'il mérite.

**M. Maillet:** Merci, monsieur le président. Nous sommes tellement convaincus de notre affaire au niveau de la légalisation et de la décriminalisation que nous nous permettons de temps en temps de faire une petite farce. Nous nous en excusons.

**Le président:** Il n'y a pas de quoi.

Nous entendrons ensuite M. Pierre Robert, du Centre Portage. Il semble qu'il n'est pas arrivé.

[English]

Our next witness is Ms Beverly Best, Village Councillor, Village of Salisbury. Please proceed.

**Ms Beverly Best, Councillor, Village of Salisbury:** Honourable senators, I would like to thank the Honourable Pierre Claude Nolin and the members of the Special Senate Committee for giving me the opportunity to express our views on cannabis. The topic itself is a sensitive one, and one in which most Canadians have differing opinions. I find the decision difficult because of the effects on our youth and on our Canadian values.

Canada is a great and wonderful nation, but when I stop and think about some of the changes I have seen in my relatively short life, I wonder if we are not eroding our values and lowering our standards, standards that make Canada a great place in which to live.

We have seen and heard of horrific crimes with massive loss of life lately due to terrorism. Terrorists acquire most of their funds through the drug trade.

Our youth are experiencing alcohol, cannabis, LSD and cocaine at a much younger age. Alcohol use and underage drinking are major problems across Canada. Prohibition did not work for alcohol so it was legalized, and is now a controlled substance. However, alcohol abuse has claimed many lives and destroyed families. Due to repeated public pressure and the outcry of victims, we now have stronger laws and court enforcement of these laws.

Should the Special Senate Committee decide to support the decriminalization of cannabis, we would like to see well-written and defined policies in place before the decriminalization takes effect. We would like to see illegal drug dealers handed longer sentences, heavier fines and mandatory drug rehabilitation.

Decriminalization does not mean legalization of cannabis. Therefore, what safeguards will be put in place for our educational system? Schools will, and should, continue with their policies of zero tolerance for the use and possession of illegal drugs or drug paraphernalia. Who will be there, or to whom could the schools go for protection of their educational values? The same could be asked for our workplaces where we must maintain a drug-free environment.

We have seen, and have been told, that cannabis users will become unmotivated, lazy, desire to do nothing, be affected by memory loss, poor concentration, depression, and low self-esteem. Chronic users do show aggressive, violent behaviour and become loners. Our educational system is suffering from the

[Traduction]

Notre témoin suivant est Mme Beverly Best, conseillère municipale, Salisbury. Nous vous écoutons.

**Mme Beverly Best, conseillère municipale, Salisbury:** Honorables sénateurs, j'aimerais remercier l'honorable Pierre Claude Nolin et les membres du comité sénatorial spécial de me donner l'occasion de venir exprimer nos opinions sur le cannabis. En lui-même, il s'agit d'un sujet délicat, et la plupart des Canadiens ont des opinions fort différentes à ce propos. Je pense que la décision est difficile en raison des effets de cette drogue sur nos jeunes et sur les valeurs canadiennes.

Le Canada est un pays aussi grand que magnifique, mais lorsque je m'arrête pour penser à certains changements que j'ai constatés au cours de ma vie relativement courte, je me demande si nous ne sommes pas en train d'éroder nos valeurs et d'abaisser nos normes, c'est-à-dire celles qui font du Canada un pays où il fait si bon vivre.

Nous avons tous entendu parler des crimes horribles et des milliers de morts attribuables au terrorisme. Et c'est par le commerce de la drogue que les terroristes obtiennent la plus grande partie de leurs fonds.

C'est à un âge maintenant beaucoup plus jeune que nos enfants font l'expérience de l'alcool, du cannabis, du LSD et de la cocaïne. La consommation d'alcool, notamment par des mineurs, constitue un important problème partout au Canada. La prohibition n'a pas fonctionné dans le cas de l'alcool, alors on l'a légalisé, il s'agit maintenant d'une substance contrôlée. Cependant, l'alcoolisme a coûté la vie à bien des gens et a détruit bien des familles. En raison des pressions répétées exercées par le public et des appels à l'aide des victimes, nos lois sont maintenant plus fermes, et les tribunaux les appliquent avec plus de rigueur.

Si le comité sénatorial spécial décidait d'appuyer la décriminalisation du cannabis, nous aimerions que des politiques sensées et bien définies soient mises en place avant que la décriminalisation n'ait cours. Nous aimerions que ceux qui font le commerce illégal de la drogue subissent des peines plus lourdes, soient tenus de payer des amendes plus lourdes et soient forcés à suivre un programme de réhabilitation comprenant notamment une désintoxication.

La décriminalisation ne veut pas dire la légalisation du cannabis. Par conséquent, quelles garanties mettrait-on en place pour notre système d'éducation? Les écoles vont, comme il se doit, continuer d'appliquer leur politique de tolérance zéro en ce qui concerne la consommation et la possession illégale de drogue ou d'accessoires facilitant la consommation de drogue. Qui sera là, ou vers qui les écoles pourront-elles se tourner pour protéger leurs valeurs? On peut dire la même chose de nos lieux de travail, où il nous faut maintenir un environnement sans drogue.

On nous a dit — et nous avons pu le constater — que les consommateurs de cannabis perdent leur motivation, deviennent paresseux, n'ont plus le cœur à rien, ont des pertes de mémoire, n'ont pas de concentration, sont déprimés et ont une faible estime d'eux-mêmes. Les utilisateurs chroniques adoptent des

students being unmotivated and having poor test results. Are we supposed to allow students to be pushed along through the school system without regard to their marks and to the work ethic?

Through my recent experiences in working with a drug program, I have learned that education, prevention and harm reduction is a practice that does work, yet funding for centres and educational programs that can, and do, help our youth is extremely hard to secure, or is not funded at all. Addiction centres are funded by our already cash-strapped Medicare system. Often the centres do not know from one year to the next whether they will be able to continue to operate.

With the decriminalization of cannabis, there is the possibility of a new surge of users. Some may be youth who would not use cannabis because of a possible criminal record. Others, because of stronger peer pressure, will use it considering it to be "safe". Who will educate them and give them the valuable information in order that they can make a healthy choice and say "No" to drugs?

Statistics show that 5 to 10 per cent of users become addicted. By decriminalizing it, will we be creating a dependency on this mood-altering drug? The abuse always creates dependency. The user's attitude begins to change due to the effects of the drug on the central nervous system. It does lead to tolerance, thus creating a need for more. After a period of time, the individual will be looking for other drugs to change the way he or she feels. As with all drugs, cannabis is used to change the way we feel.

We feel part of the rationale for the move to decriminalize cannabis is the saving of money. This money could be diverted to educating our youth on illegal drugs. We could sustain programs and addiction counsellors in our schools and educate our children at a very young age on how to say "No" to drugs, and offer programs to help parents and families affected by drug and alcohol abuse.

Cannabis will still have to be purchased from a dealer, a person who is driven by money and greed, and has no conscience. What would prevent them from lacing cannabis with other drugs to guarantee a returning clientele? How can we protect our youth from dealers? Through proactive programs, and by teaching our children how to make healthy choices. We must also have strict laws on selling illegal drugs.

comportements agressifs et violents et s'isolent de plus en plus. Notre système d'éducation doit payer le prix du manque de motivation des étudiants et de leurs piètres résultats scolaires. Sommes-nous censés permettre aux étudiants de traverser tout le système scolaire sans avoir de bonnes notes et sans acquérir une éthique du travail?

Mes récentes expériences de travail dans un programme de lutte contre la drogue m'ont appris que l'éducation, la prévention et la réduction des torts constituent une pratique qui fonctionne; cependant, les centres et les programmes d'éducation qui peuvent aider nos jeunes éprouvent énormément de difficultés à obtenir du financement, si tant est qu'ils le peuvent. Les centres de lutte contre la toxicomanie sont financés par notre régime d'assurance-maladie dont les ressources sont déjà étirées à l'extrême. Souvent, les centres ne savent pas s'ils seront encore ouverts l'année suivante.

La décriminalisation du cannabis pourrait entraîner une nouvelle hausse du nombre de consommateurs. Parmi ceux-là, on pourrait trouver des jeunes qui n'en consomment pas actuellement en raison de la crainte d'obtenir un casier judiciaire. D'autres, sensibles aux pressions plus fortes exercées par leurs pairs, en consommeront, considérant qu'il n'y a pas de risque. Qui les éduquera et leur transmettra les informations précieuses qui pourront leur permettre de faire un choix sain et de dire non aux drogues?

Selon les statistiques, de 5 à 10 p. 100 des utilisateurs deviennent toxicomanes. Si l'on décriminalise le cannabis, va-t-on créer une dépendance envers ce médicament psychotrope? La surconsommation entraîne toujours une dépendance. L'attitude de l'utilisateur commence à changer en raison des effets qu'exerce la drogue sur son système nerveux central. Il se crée une tolérance, de sorte que la quantité consommée doit augmenter. Après une certaine période, l'individu se tournera vers d'autres drogues pour changer ses perceptions. Comme toutes les autres drogues, le cannabis est recherché pour les effets qu'il produit sur la façon dont nous nous percevons.

Selon nous, une partie du raisonnement qui sous-tend l'idée de décriminaliser le cannabis est l'argent qu'on peut épargner. Cet argent pourrait être consacré à l'éducation de nos jeunes sur les drogues illégales. Nous pourrions appuyer des programmes et des conseillers en toxicomanie dans nos écoles et éduquer nos enfants à un âge très jeune pour leur montrer à dire non aux drogues, tout en offrant des programmes pour aider les parents et les familles affectés par la drogue et l'alcoolisme.

Le cannabis devra toujours être acheté auprès d'un revendeur, c'est-à-dire une personne sans conscience dont la seule idée est de faire de l'argent. Qu'est-ce qui l'empêchera de trafiquer le cannabis en y mélangeant d'autres drogues pour s'assurer de la fidélité irréprochable de sa clientèle? Comment pouvons-nous protéger nos jeunes contre des revendeurs? Grâce à des programmes proactifs, et en enseignant à nos enfants à faire des choix sains. Nous avons déjà des lois très strictes sur le commerce des drogues illégales.

Today, our police forces have a difficult time convicting a person of driving impaired due to his or her alcohol abuse. Thanks to the breathalyser test, a conviction is possible and the driver can be charged at the scene. Impaired driving due to drugs requires a blood test and/or a urine sample. Both require a court order which can take a long time to obtain. Will there be a tool in place to speed up this method of removing drivers impaired due to drug use before an accident or a death occurs?

You have heard me lay out our questions and concerns on possible effects as a result of the decriminalization of cannabis. I spoke to a number of Canadians and passed out the discussion paper. All who came to me said, "Yes, decriminalization is the way to go." No one advocated leaving the situation as it is.

We feel that the present system does place a strain on our police forces and our courts. Many youth just laugh about the current laws, showing a sheer lack of respect for our police and our laws. Judges are giving chances to our youth who are charged with possession in hopes of saving them from having a criminal record. I love my children, and kids in general. I hate to see a simple wrong judgment call or a poor choice selection on the part of a youth leave him with a criminal record which could stop him from getting ahead in life. Safeguards must be in place in order to protect our youth and not erode our values and therefore lower our standards.

With the on-going discussion of decriminalization of cannabis, we feel that the Government of Canada must take a serious look at the Young Offenders Act, stiffening the sentences for serious crimes committed by our youth.

What reaction will our more liberal approach to cannabis have on the relationship between the United States of America and Canada? The United States is our neighbour and our friend. Due to this relationship we should think about the effects our policies may have, but it should not be a deciding factor. Canada must do what is best for our nation and the Canadians who reside here.

In closing, I would like to say that I have touched on four important points associated with decriminalization of cannabis. The points we would like the committee to consider are:

- 1) Well-written and defined policies on cannabis before decriminalization takes place.
- 2) Our educational systems and workplaces must have safeguards in place to legally protect their rights to a zero tolerance environment.
- 3) Funds available for education, prevention and harm reduction programs. Addiction centres need separate and guaranteed funding.

Aujourd'hui, nos forces policières ont de la difficulté à condamner une personne de conduite avec les facultés affaiblies en raison d'une surconsommation d'alcool. Grâce à l'ivressomètre, une condamnation est possible, et le conducteur peut être accusé sur place. Pour pouvoir porter des accusations contre un conducteur chez qui l'on soupçonne la consommation de drogue, il faut une analyse sanguine ou un échantillon d'urine. Dans les deux cas, il faut une ordonnance du tribunal, ce qui peut prendre beaucoup de temps. Mettrons-nous en place un outil pour accélérer cette méthode, de façon à retirer des routes les conducteurs qui ont consommé de la drogue avant qu'un accident ou un décès se produise?

Je vous ai fait part de mes préoccupations et de mes questions au sujet des effets que pourrait avoir la décriminalisation du cannabis. J'ai parlé à plusieurs Canadiens et leur ai distribué mon document de travail. Tous sont revenus me voir pour me dire que la décriminalisation était la solution. Personne ne préconisait le statu quo.

Nous pensons que le système actuel impose des contraintes à nos forces policières et à nos tribunaux. Souvent, les jeunes se rient des lois actuelles, témoignant un manque de respect absolu envers notre police et nos lois. Les juges donnent leur chance à des jeunes accusés de possession en espérant leur épargner un casier judiciaire. J'adore mes enfants et les jeunes en général. Je déteste l'idée de voir un simple manque de jugement ou un mauvais choix amener le jeune à avoir un casier judiciaire qui pourrait l'empêcher d'avancer dans la vie. Il faut instaurer des garanties pour protéger nos jeunes et faire en sorte que nos valeurs soient sauvegardées et nos normes, maintenues.

Avec la discussion en cours sur la décriminalisation du cannabis, nous estimons que le gouvernement du Canada doit procéder à un examen attentif de la Loi sur les jeunes contrevenants, pour renforcer les peines imposées aux jeunes qui commettent un crime grave.

Quelle réaction notre approche libérale envers le cannabis aura-t-elle sur la relation entre les États-Unis et le Canada? Les Américains sont nos voisins et nos amis. En raison de cette relation, nous devons penser aux effets que nos politiques pourraient avoir, mais ce ne devrait pas être un facteur déterminant. Le Canada doit faire ce qu'il y a de mieux pour notre pays et ses habitants.

Pour terminer, j'aimerais dire que j'ai touché aux quatre points les plus importants qui sont associés à la décriminalisation du cannabis. Les points que nous aimerions que le comité examine sont les suivants:

- 1) Les politiques bien rédigées et bien définies sur le cannabis avant toute décriminalisation.
- 2) Notre système d'éducation et nos lieux de travail doivent mettre en place des garanties pour protéger légalement le droit à un milieu sans drogue.
- 3) Il faut débloquer des fonds pour des programmes d'éducation, de prévention et de réduction des préjudices. Les centres d'aide aux toxicomanes doivent obtenir un financement distinct et garanti.

4) Review and change our Young Offenders Act, stiffening sentences for serious crimes.

I would like to thank the committee for respectfully accepting my written views, and wish you every success on the outcome of your hearings.

**Senator Banks:** Thank you very much for being here. Are you Mr. Best?

**Mr. Al Breau, Addiction Services, Health Region:** No, I am Al Breau, the coordinator for the alcohol and drug program for the Village of Salisbury.

**Senator Banks:** Of which you, Ms Best, are a councillor?

**Ms Best:** Yes, I am. I am a councillor with the village. Through the Federation of Canadian Municipalities, I applied for a grant last October, and was successful in receiving a grant of \$8,500 to run a six-month pilot program on drugs within the Village of Salisbury.

**Senator Banks:** Tell us about that briefly, please.

**Ms Best:** We are having round-table discussions: one in December and we will have one next week. Nine municipalities from across Canada are getting together and trying to combat drugs within their communities: what we can do, how we can reduce harm, and a proactive approach in education is our main focus.

**Senator Banks:** You are one of the nine municipalities?

**Ms Best:** Yes. We were the only rural community chosen.

**Senator Banks:** We know the program. Thank you very much, and congratulations.

**Ms Best:** Thank you.

**Senator Banks:** I have two questions to ask you. First of all, you made a point about cannabis as a gateway drug and you said that it increases tolerance and a user wants more. From what source did you obtain that information? From talking to users?

**Ms Best:** Mainly talking to users, some of the literature that I have read through the drug strategy programs, and also from personal contact with users.

**Senator Banks:** Did the users tell you that they developed a tolerance and wanted more cannabis in order to get the same kind of hit? Am I interpreting that correctly?

**Ms Best:** Yes. What they want is stronger cannabis. A lot of youth that I have spoken to are concerned about going on to other drugs, but they want a better fix. They want something more, and sometimes they do combine cannabis with alcohol, and at that point it can be lethal.

4) Examiner et modifier notre Loi sur les jeunes contrevenants, afin de renforcer les peines pour les crimes graves.

J'aimerais remercier le comité d'avoir bien voulu accepter mon mémoire et lui souhaite tout le succès voulu pour la suite de ses audiences.

**Le sénateur Banks:** Nous vous remercions d'être présent parmi nous. Êtes-vous monsieur Best?

**M. Al Breau, Services de toxicomanie, Santé régionale:** Non, je m'appelle Al Breau, et je suis coordonnateur du programme de lutte contre l'alcool et les drogues de la Ville de Salisbury.

**Le sénateur Banks:** Donc, madame Best, vous êtes conseillère municipale?

**Mme Best:** Oui. Je suis conseillère municipale de Salisbury. Par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, j'ai présenté en octobre dernier une demande de subvention, et j'ai eu la chance de recevoir une subvention de 8 500 \$ pour mener un programme pilote d'une durée de six mois sur la lutte contre les drogues à Salisbury.

**Le sénateur Banks:** Veuillez nous en parler brièvement.

**Mme Best:** Nous organisons des tables rondes: l'une a eu lieu en décembre, et nous en tiendrons une autre la semaine prochaine. Neuf municipalités de partout au Canada se réunissent pour tenter d'organiser la lutte contre les drogues: nous nous demandons ce que nous pouvons faire, comment nous pouvons réduire les préjugés et cherchons d'abord et avant tout à adopter une approche proactive de l'éducation en cette matière.

**Le sénateur Banks:** Votre ville fait partie des neuf municipalités?

**Mme Best:** Oui. Nous sommes la seule collectivité rurale dont la candidature ait été retenue.

**Le sénateur Banks:** Nous connaissons le programme. Merci beaucoup, et félicitations.

**Mme Best:** Merci

**Le sénateur Banks:** J'aurais deux questions à vous poser. Tout d'abord, vous dites que le cannabis est une drogue d'introduction et vous affirmez que la tolérance à cette drogue augmente et que l'utilisateur en vient à en vouloir davantage. De quelle source tenez-vous cette information? D'entretiens avec les usagers?

**Mme Best:** Principalement de mes entretiens avec les usagers, mais aussi dans certains documents que j'ai lus dans le cadre des programmes de la stratégie antidrogue, et, enfin, de discussions que j'ai eues personnellement avec les usagers.

**Le sénateur Banks:** Les usagers vous ont-ils dit qu'ils venaient à acquérir une tolérance et qu'ils voulaient plus de cannabis pour obtenir un effet quelconque? Est-ce cela que vous voulez dire?

**Mme Best:** Oui. Ils veulent un cannabis plus puissant. Bien des jeunes à qui j'ai parlé ont peur de prendre d'autres drogues, mais ils veulent ressentir plus d'effets. Ils veulent obtenir quelque chose de plus, et ils combinent parfois le cannabis à l'alcool, ce qui peut être mortel.

**Senator Banks:** You also mentioned that chronic users exhibit aggressive and violent behaviour. We have not heard that before. We have heard, in fact, the opposite, if anything. Could you tell us how you arrived at that opinion? I'm talking about cannabis in particular now, not other drugs, and not combinations of cannabis and alcohol.

**Ms Best:** I have seen it myself. Mr. Breau would also like to make some comments.

**Mr. Breau:** When they do not receive their fix on time, for example, a 17-year-old leaving school, if he does not receive his fix after school, he will go home exhibiting very moody behaviour, attitude behaviour and will start arguments, to a point where he will become violent and will slam the door leaving the house, and that kind of aggressive behaviour.

**Senator Banks:** Over cannabis?

**Mr. Breau:** Over cannabis; strictly over cannabis. No other drugs involved.

**Ms Best:** I have seen this firsthand.

**Senator Rossiter:** Would there not have been some other incidents in school or some tensions in school that would have caused this sort of temper tantrum, as you explained? Everything was peaceful and quiet?

**Mr. Breau:** It would be a normal day. Actually, I saw a person yesterday with the same sort of explanation. With the normal stresses of the day, as soon as he leaves the school, when he gets home, if he does not have his marijuana, his behaviour changes.

**Senator Rossiter:** Would he get the marijuana at home?

**Mr. Breau:** No, he will go get it from his drug dealer. But if he cannot find his drug dealer, naturally he is going to become aggressive and moody, having temper tantrums and these kinds of things.

**Senator Rossiter:** Would this be a person with a temperament of this nature?

**Mr. Breau:** Not at all. However, as soon as the drug leaves the body, it is crying for more, and that is the physical addiction that Mr. Maillet was talking about earlier; the withdrawal from marijuana.

**The Chairman:** For what period of time is that person like that?

**Mr. Breau:** We may be talking hours.

**The Chairman:** When you say "hours," was it two hours or 10 hours?

**Mr. Breau:** I would say that they would probably start to experience emotional change within two or three hours.

**Le sénateur Banks:** Vous avez également mentionné que les usagers chroniques affichent un comportement agressif et violent. C'est la première fois que nous entendons dire cela. En fait, on nous a plutôt dit le contraire. Pourriez-vous nous dire comment vous en êtes arrivée à cette opinion? Je parle du cannabis, pas d'autres drogues, et pas non plus de la combinaison cannabis-alcool.

**Mme Best:** Je l'ai constaté de visu. M. Breau aimerait également vous dire un mot à ce sujet.

**M. Breau:** Quand ils ne reçoivent pas leur drogue au moment voulu, par exemple, dans le cas d'un jeune de 17 ans qui quitte l'école, s'il n'a pas sa drogue après l'école, il va commencer à être de très mauvaise humeur, à afficher une mauvaise attitude et à argumenter, jusqu'au point où il devient violent et quitte la maison en claquant la porte; c'est de ce genre de comportement agressif dont je parle.

**Le sénateur Banks:** Sous l'effet du cannabis?

**M. Breau:** Sous l'effet du cannabis. Strictelement. Aucune autre drogue n'est en cause.

**Mme Best:** J'ai pu le constater moi-même.

**Le sénateur Rossiter:** Pouvez-vous imaginer qu'il y ait eu d'autres incidents à l'école ou certaines tensions qui aient engendré ce comportement? Est-ce que tout était calme et tranquille?

**M. Breau:** C'était un jour normal. À vrai dire, j'ai vu hier un jeune afficher le même genre de comportement. Après une journée normale marquée par les contraintes habituelles, dès qu'il arrive chez lui après l'école, s'il ne peut pas fumer sa marijuana, son comportement change.

**Le sénateur Rossiter:** Il se procure la marijuana chez lui?

**M. Breau:** Non, il l'achète de son revendeur. Mais s'il ne peut trouver son revendeur, il est naturellement de mauvaise humeur lorsqu'il entre à la maison, fait des crises de colère et autres choses du genre.

**Le sénateur Rossiter:** Pensez-vous que ce jeune agisse ainsi en raison de son tempérament naturel?

**M. Breau:** Pas du tout. Cependant, dès que la drogue est éliminée de son organisme, il cherche à tout prix à en obtenir davantage, et c'est de ce genre de dépendance physique dont parlait M. Maillet un peu plus tôt; le symptôme de sevrage de la marijuana.

**Le président:** Durant combien de temps la personne affiche-t-elle ce comportement?

**M. Breau:** Durant des heures.

**Le président:** Lorsque vous dites «des heures», voulez-vous dire deux ou dix heures?

**M. Breau:** Je dirais que les changements émotionnels commencent à se produire en deux ou trois heures environ.

**Senator Banks:** I am going to just jump into the discussion we are having. The reason we are so interested is that, in 22 months of hearings, we have never heard of this reaction before. We have heard all kinds of testimony about all kinds of things but we have never heard anybody say that a casual —

**Mr. Breau:** Excuse me. We are not talking about casual users, the one who will use a joint every two to three weeks. We are talking about a daily user of four or five joints a day.

**The Chairman:** We are talking of at least two grams per day of cannabis?

**Mr. Breau:** At least, some to a lesser degree.

**The Chairman:** What would be the age of that person?

**Mr. Breau:** Seventeen. He started using at 15.

**Senator Banks:** As far as you know, this person's problems have been caused by cannabis? What I mean is that it sounds to me as though this person has some bigger problems than just cannabis.

**Mr. Breau:** He will use alcohol minimally. He does not get intoxicated with alcohol, but does get intoxicated with marijuana.

**The Chairman:** I suppose you are familiar with the family environment, the work environment of that person, and that everything else is normal?

**Mr. Breau:** When it is not normal, that is when he is craving or withdrawing from marijuana. That is where the problem lies, where he becomes aggressive, has heavy arguments with Mom, there is no closeness with the family, and he is by himself.

**Senator Banks:** Are we talking about one person here out of all of the persons with —

**Mr. Breau:** I am just using that as one example. There are many examples that I could cite where young people are having the same experience.

**Senator Banks:** At that level?

**Mr. Breau:** At that level, yes.

**Senator Rossiter:** In your area?

**Mr. Breau:** Yes. I have also been employed with Addiction Services for 23 years, and I see it there all the time, too. It is basically what Mr. Maillet was referring to.

**The Chairman:** Are you sure that we are not talking about using more than cannabis?

**Mr. Breau:** Marijuana, that is it, on a daily basis.

**The Chairman:** Are you sure of that?

**Mr. Breau:** Yes. Now, that is what he has told me.

**Ms Best:** But there is no guarantee that who they are buying it from has strictly cannabis?

**Le sénateur Banks:** J'aimerais un peu approfondir le sujet. Si nous sommes si intéressés par ce commentaire, c'est que, en 22 mois d'audience, jamais personne ne nous a parlé de cette réaction. Nous avons entendu toutes sortes de témoignages à propos de toutes sortes de choses, mais personne ne nous a jamais dit qu'un usager occasionnel...

**M. Breau:** Pardon. Nous ne parlons pas d'usagers occasionnels, d'une personne qui fumerait un joint toutes les deux ou trois semaines. Nous parlons de quelqu'un qui fume chaque jour quatre ou cinq joints.

**Le président:** Nous parlons d'au moins deux grammes de cannabis par jour?

**M. Breau:** Au moins deux grammes, mais parfois moins.

**Le président:** Quel âge a ce jeune?

**M. Breau:** Dix-sept ans. Il a commencé à fumer à 15 ans.

**Le sénateur Banks:** Selon vous, les problèmes de ce jeune ont été causés par le cannabis? Si je vous demande ça, c'est qu'il me semble que cette personne pourrait avoir de plus graves problèmes que la seule consommation de cannabis.

**M. Breau:** Il boit très peu d'alcool. Il ne s'enivre pas, mais il s'intoxique à la marijuana.

**Le président:** Je suppose que vous connaissez son milieu familial, son milieu de travail, et que tout le reste est normal?

**M. Breau:** Quand ce n'est pas normal, c'est qu'il est en état de manque ou de sevrage de la marijuana. C'est là que ça devient problématique, lorsqu'il devient agressif, qu'il se querelle avec sa mère, qu'il brise les liens familiaux et qu'il se retrouve seul.

**Le sénateur Banks:** Parlons-nous d'une personne en particulier ou de toutes les personnes avec...?

**M. Breau:** Je vous donne simplement un exemple. Il y en a bien d'autres que je pourrais vous donner ou des jeunes connaissent la même expérience.

**Le sénateur Banks:** De façon aussi marquée?

**M. Breau:** Oui, de façon aussi marquée.

**Le sénateur Rossiter:** Dans votre région?

**M. Breau:** Oui. Je travaille pour Addiction Services depuis 23 ans, et j'ai pu le constater durant tout ce temps. C'est fondamentalement ce à quoi M. Maillet faisait allusion.

**Le président:** Vous êtes sûr que le jeune ne consomme pas d'autre chose que du cannabis?

**M. Breau:** Seulement de la marijuana, chaque jour.

**Le président:** Vous en êtes sûr?

**M. Breau:** Oui. Du moins, c'est ce qu'il m'a dit.

**Mme Best:** Mais rien ne nous dit que la personne qui le lui vend ne vend que du cannabis.

**The Chairman:** We are taking that as a fact, that there is a mix of all kinds of drugs. But we were talking about cannabis, which is the less tampered-with substance. Are you the only individuals who are working with those people, or do you have other professionals working with them?

**Mr. Breau:** Addiction Services.

**The Chairman:** The two people who were here before you?

**Mr. Breau:** Yes.

**The Chairman:** They are familiar with those cases?

**Mr. Breau:** Yes.

**Ms Best:** If I may say, it really does not surprise me that you have not heard that much about cannabis or about —

**The Chairman:** Oh, we have heard a great deal.

**Ms Best:** Or maybe you have heard about cannabis, but not this particular view of cannabis. In our round-table discussion we are dealing with mostly cities, and you know that we are a small community. We are only 2,000 in Salisbury. The people from the cities on that panel, they do not even want to look at cannabis. They are very concerned about other drugs. Thus, to my way of thinking, they would naturally kind of downplay the effects because they are looking at it from their own perspective. What they are worrying about is needle exchange, and those types of drugs such as acid, LSD and heroin. I know you have been to Vancouver, and there you will have seen that they spend half a million dollars on an ambulance service just for drug addictions.

**Senator Banks:** Our mandate is to focus for the moment specifically on cannabis, although it bumps into other things, obviously. We are very clearly focussed on cannabis. When we were in Vancouver and downtown Montreal, and you name it, we asked our questions specifically about cannabis, and we have not heard examples such as you are describing in Place St. Louis.

**The Chairman:** We have heard that type of reaction for other types of drugs, but not for cannabis.

What is the sleeping attitude or behaviour of that gentleman? Does he sleep well?

**Mr. Breau:** As far as I know, he sleeps well. That is all I can say. I really did not get into that sort of discussion with him.

**The Chairman:** How is he after his ingestion of marijuana?

**Mr. Breau:** More relaxed, more mellow.

**Senator Banks:** Has he talked to a psychologist?

**Ms Best:** This person has come forward only lately because of our program within the school. Within the theatre arts group at the high school, J. M. A. Armstrong High School, they did a drug presentation on addictions. It was presented to the classes from Grades 5 to 12. After each presentation, Al gave a speech, and perhaps something in his speech hit home with this young person and he has come forward.

**Le président:** Nous pouvons facilement concevoir qu'il y a un mélange de toutes sortes de drogues. Mais nous parlions de cannabis, qui est la substance la moins adultérée. Êtes-vous la seule personne à travailler avec ces jeunes, ou d'autres professionnels travaillent-ils avec eux?

**M. Breau:** Addiction Services.

**Le président:** Les deux personnes qui étaient ici avant vous?

**M. Breau:** Oui.

**Le président:** Ces personnes connaissent bien ces cas?

**M. Breau:** Oui.

**Mme Best:** Si vous me permettez, ça ne m'étonne pas du tout que vous n'ayez pas entendu parler de cet effet du cannabis ou de...

**Le président:** Oh, nous en avons beaucoup entendu parler.

**Mme Best:** Peut-être avez-vous entendu parler du cannabis, mais pas de cet aspect en particulier. Dans nos tables rondes, nous parlons le plus souvent des villes, et vous savez que notre collectivité est petite. Il n'y a que 2 000 habitants à Salisbury. Au cours de ces discussions, les gens des villes ne veulent même pas entendre parler du cannabis. Ils sont très préoccupés par d'autres drogues. Alors, selon moi, ils en minimisent naturellement les effets, parce qu'ils les examinent selon leur propre point de vue. Ce qui les inquiète, c'est l'échange des seringues, et d'autres types de drogues comme l'acide, le LSD et l'héroïne. Je sais que vous avez tenu des audiences à Vancouver, et vous aurez peut-être appris qu'ils dépensent un demi-million de dollars par jour en services ambulanciers seulement pour les toxicomanes.

**Le sénateur Banks:** Selon notre mandat, nous devons pour l'instant nous concentrer particulièrement sur le cannabis, même si cela débouche manifestement sur d'autres choses. Notre examen porte très clairement sur le cannabis. Lorsque nous étions à Vancouver et au centre-ville de Montréal, et à d'autres endroits aussi, nous avons posé des questions précises au sujet du cannabis, et on ne nous a pas donné d'exemple comme celui que vous décrivez pour la place Saint-Louis.

**Le président:** Nous avons entendu parler de ce genre de réaction pour d'autres types de drogue, mais pas pour le cannabis.

Ce jeune a-t-il des troubles du sommeil? Dort-il bien?

**M. Breau:** Autant que je sache, il dort bien. C'est tout ce que je peux dire. Je n'ai pas ce genre de discussion avec lui

**Le président:** Comment est-il après avoir fumé de la marijuana?

**M. Breau:** Plus détendu, plus conciliant.

**Le sénateur Banks:** A-t-il parlé à un psychologue?

**Mme Best:** Ce jeune ne s'est présenté à nous que dernièrement parce que notre programme était offert à son école. La troupe de théâtre de l'école secondaire J. M. A. Armstrong a monté une pièce sur la toxicomanie. Elle a été présentée aux classes de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Après chaque séance, Al prononçait une allocution, et peut-être que ce jeune y a trouvé quelque chose d'intéressant, parce qu'il est venu nous voir.

**Mr. Breau:** His comment to me was this: "I want to become the boy that I used to be." That was before the age of 15, because that is when he started using cannabis. He is now 17 and he has no motivation, no get-up-and-go, does not have a will to do anything. He is a loner. He has lost touch with his friends. He is very moody when he is not under the influence. Those are all comments coming from his mouth. He reported to me that at least 90 per cent of the people at his high school use marijuana.

**The Chairman:** Do they exhibit similar behaviour to him?

**Mr. Breau:** Not maybe to the extent that he is using, but they are using.

**Senator Banks:** Where do you suppose he gets enough money to buy four or five joints a day?

**Mr. Breau:** As reported earlier, there is probably crime involved in getting the money. A lot of students have part-time jobs, and all of their money goes directly to marijuana.

**Senator Banks:** You would have to have a fantastic part-time job in order to afford to buy four or five joints a day.

**Mr. Breau:** They know how to get it, and also the dealers front it.

**The Chairman:** Are you aware of the street value of a gram of marijuana?

**Mr. Breau:** No, at the present time I do not know the exact cost. Twenty dollars, perhaps, roughly. I know that he also reported that he owes his drug dealer a considerable sum.

**The Chairman:** Senators, our next witness is Sergeant Ed MacEachern of the Royal Canadian Mounted Police.

**Sergeant Edward J. MacEachern, RCMP:** Thank you, honourable senators, for this opportunity. My name is Ed MacEachern. I am a sergeant with the RCMP.

Let me say, first of all, that as a member of the RCMP I welcome and look forward to your review of our country's current drug policies. As you know, the RCMP has already made its position on the decriminalization and legalization of currently illicit drugs known to both your Senate Special Committee on Illegal Drugs and the Parliamentary Committee, and it is to be hoped that your efforts are the beginnings of a governmental directional statement in the form of a national drug strategy.

New Brunswick is, I am sure, no different than any other province in terms of its law enforcement efforts, except perhaps on the basis of scale. The mandate of the RCMP in New Brunswick is to enforce laws, prevent crime and maintain peace, order and security. We carry out that mandate in the area of drug law enforcement as well. In my duties I am involved every day in that specific mandate.

**M. Breau:** Ce qu'il m'a dit, c'est: «Je veux redevenir le garçon que j'étais.» Il parlait d'avant l'âge de 15 ans, parce que c'est à cette époque qu'il a commencé à consommer du cannabis. Il a maintenant 17 ans, et il a perdu toute motivation, toute énergie et n'a pas la volonté de faire quoi que ce soit. C'est un solitaire. Il a perdu le contact avec ses amis. Il est toujours de mauvaise humeur lorsqu'il n'a pas fumé. C'est exactement ce que lui m'a dit. Il m'a dit qu'au moins 90 p. 100 des jeunes de son école fument de la marijuana.

**Le président:** Ont-ils un comportement semblable au sien?

**M. Breau:** Ils ne fument peut-être pas autant que lui, mais ils fument.

**Le sénateur Banks:** Selon vous, où obtient-il l'argent nécessaire pour acheter quatre ou cinq joints par jour?

**M. Breau:** Comme je vous l'ai déjà dit, il utilise probablement des moyens illégaux pour se procurer l'argent. Bien des élèves ont un emploi à temps partiel, et tout leur argent leur sert uniquement à acheter de la marijuana.

**Le sénateur Banks:** Ça vous prend tout un emploi à temps partiel pour pouvoir vous permettre d'acheter quatre ou cinq joints par jour.

**M. Breau:** Ils savent comment se procurer la drogue, et les revendeurs leur font aussi crédit.

**Le président:** Savez-vous combien coûte un gramme de marijuana dans la rue?

**M. Breau:** Non, je ne sais pas à l'heure actuelle combien cela coûte. Je dirais à peu près 20 \$. Je sais qu'il m'a également dit devoir beaucoup d'argent à son revendeur.

**Le président:** Mesdames et messieurs, notre témoin suivant est le sergent Ed MacEachern, de la Gendarmerie royale du Canada.

**Le sergent Edward J. MacEachern, GRC:** Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de venir parler. Je m'appelle Ed MacEachern. Je suis sergent à la GRC.

J'aimerais tout d'abord préciser que, à titre de membre de la GRC, je suis heureux de voir que vous vous penchez sur les politiques actuelles qu'applique notre pays en matière de drogue. Comme vous le savez, la GRC a déjà énoncé sa position au sujet de la décriminalisation et de la légalisation de drogues actuellement illicites devant votre comité sénatorial spécial sur les drogues illégales et devant le comité parlementaire, et nous espérons que vos efforts donneront naissance à une orientation gouvernementale sous forme de stratégie nationale de lutte antidrogue.

Je suis persuadé que le Nouveau-Brunswick ne diffère pas des autres provinces au chapitre de la façon dont il applique les lois, sauf peut-être sur le plan de l'ampleur avec laquelle il le fait. Le mandat de la GRC au Nouveau-Brunswick consiste à appliquer la loi, à prévenir le crime et à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. Nous nous acquittons de notre mandat dans le domaine de la lutte antidrogue également. Dans mes activités journalistiques, je participe à ce mandat précis.

I understand that the reason for my appearance here today is to provide the honourable senators with a snapshot of the drug law enforcement situation in New Brunswick. I shall try.

I am attached to the Federal Policing Branch of the New Brunswick RCMP at "J" Division Headquarters in Fredericton, where my specific duty is that of Drug Enforcement Coordinator. To that end, I work with those federal enforcement units that are our drug sections, or drug squads.

The RCMP has a contractual obligation to the Province of New Brunswick and, as such, we provide policing services to all rural areas of the province, a large number of the smaller service districts and small municipalities, and as well a significant number of larger municipalities. In addition, we have federal law enforcement units throughout the province, and for drug enforcement we have offices and suboffices in Bathurst, Moncton, Saint-Leonard, Saint John and Fredericton.

Simply put, our federal enforcement personnel dedicate themselves to larger scale investigations involving organized criminal groups at the provincial, interprovincial, national and international levels. Our provincial or contract detachments are tasked with targeting local or street level drug traffickers, but often, in the interests of addressing a significant local trafficking situation, our federal units combine resources with our detachments to pursue a specific goal.

I have been involved in drug law enforcement in the province for over 30 years. I have witnessed the growth and decline of many different kinds of street drugs. Cocaine has established itself as one of the drugs of choice over the years, and one of its more potent forms, crack, became firmly entrenched in the Saint John area between 1996 and 2000. Crack houses sprang up almost overnight, and along with those crack houses, the attendant violence.

Over the years, the demand for LSD and other of the psychedelic drugs has grown, then waned, then grown again. Heroin surfaced in our cities for short periods of time on several occasions over the years, including recently, and currently there is a marked increase in the abuse and trafficking of prescription drugs, in particular Dilaudid, a legal, pain-killing drug with heroin-like properties. New Brunswick's prescription policies have been heavily criticized of late by American authorities for being overly lax, thus impacting heavily on the abuse patterns with respect to Dilaudid and other similar drugs in the bordering State of Maine.

Through all of this, cannabis in its three most common forms, marijuana, hashish and hash oil, has remained the most prevalent illicit drug.

In drug enforcement in New Brunswick, as elsewhere in the RCMP, our investigational mandate insists that we prioritize our work by focussing on organized crime groups. In so doing, of

Je crois savoir que la raison de ma présence ici aujourd'hui est de vous donner un aperçu de la situation du Nouveau-Brunswick au chapitre de l'application des lois antidrogue. C'est ce que je vais tenter de faire.

Je suis rattaché à la Sous-direction de l'exécution des lois fédérales du quartier général de la division «J» de la GRC à Fredericton, où j'occupe le poste de coordonnateur antidrogue. À cette fin, je travaille avec les unités fédérales d'application de la loi qui sont nos sections antidrogue, ou escouades antidrogue.

La GRC a une obligation contractuelle envers la province du Nouveau-Brunswick et, à ce titre, nous fournissons des services d'exécution de la loi à toutes les régions rurales de la province, à un important nombre de petits districts de service et de petites municipalités, ainsi qu'à un nombre important de grandes municipalités. De plus, nous avons des unités fédérales d'application de la loi dans toute la province, et au chapitre de l'application des lois antidrogue, nous possédons des bureaux et des officines à Bathurst, Moncton, Saint-Leonard, Saint John et Fredericton.

En termes simples, je dirais que notre personnel fédéral d'application de la loi se consacre à des enquêtes à grande échelle sur des groupes du crime organisé aux échelles provinciale, interprovinciale, nationale et internationale. Nos détachements provinciaux ou contractuels sont chargés de cibler les trafiquants de drogue locaux et ceux de la rue, mais souvent, pour remédier à un important problème de trafic dans la localité, nos unités fédérales mettent en commun leurs ressources avec celles de nos détachements pour parvenir à un but précis.

Il y a plus de 30 ans que je participe à l'application des lois antidrogue dans la province. J'ai pu observer la croissance et le déclin de nombreux types de drogue de la rue. Avec les années, la cocaïne est devenue l'une des drogues de choix, et l'une de ses formes les plus puissantes, le crack, a été très en vogue dans la région de Saint John de 1996 à 2000. Des fumeries de crack apparaissaient presque du jour au lendemain, avec toute la violence dont elles s'accompagnent.

Au cours des ans, la demande en LSD et en autres drogues psychédéliques a augmenté, puis diminué, puis repris de la vigueur. L'héroïne est apparue dans nos villes durant une courte période à plusieurs reprises au cours des ans, dont récemment, et on observe actuellement une hausse marquée de la consommation illégale et du trafic des drogues d'ordonnance, en particulier le Dilaudid, un analgésique légal dont les propriétés sont semblables à celles de l'héroïne. Les politiques du Nouveau-Brunswick au chapitre des médicaments d'ordonnance ont dernièrement été fort critiquées par les autorités américaines, qui les jugeaient laxistes, et qui favorisent l'utilisation du Dilaudid et d'autres drogues semblables par les toxicomanes dans l'État voisin du Maine.

Durant tout ce temps, le cannabis, dans ses trois formes les plus courantes, la marijuana, le haschich et l'huile de haschich, est demeuré la drogue illicite la plus populaire.

En ce qui concerne la lutte antidrogue au Nouveau-Brunswick, et ailleurs, à la GRC, notre mandat au chapitre des enquêtes exige que nous concentrons notre travail sur les groupes du crime

necessity we target groups and individuals that deal in a wide variety of controlled substances. Drug traffickers are motivated by profits, and in the New Brunswick experience they seldom specialize over the long term in any specific drug.

In my years in New Brunswick law enforcement, I have yet to meet the drug trafficker who is motivated by altruistic factors. Profit is his only guiding principle, his only measure of success. If you remove his ability to deal in cocaine, then on the very next business day he will switch to amphetamines. If you remove his ability to profit from marijuana, then he will deal in heroin or he will devise another means to obtain marijuana. A drug trafficker is a drug trafficker, and his commodity is whatever is the easiest to obtain. This statement is true of the Friday night street-corner hustler in marijuana cigarettes, and it is true of the multi-kilo cocaine importer with his offshore accounts and lavish lifestyle, and it is true of our criminal organizations. These people traffic in misery. They destroy the lives of individuals and entire families. The police community in New Brunswick endeavours to prosecute these criminals to the fullest extent possible.

In recent years in New Brunswick, our major drug investigations have shown that organized groups operating here have well-established links with traditional, organized crime elsewhere in Canada and North America, as well as in European countries. The termination, since January of this year, of intertwined investigations in Saint-Léonard and other small towns in Northern New Brunswick, as well as Moncton, Fredericton and Sussex, have served to reinforce this knowledge. Clear links between organized crime groups were once again demonstrated. The illicit drugs and cash confiscated in those investigations and the seizure of funds and property known to have been obtained or generated by crime will run into the millions of dollars in value and include marijuana, hashish, cocaine, chemical drugs, houses, automobiles, summer homes, expensive personal items and so on.

I know this committee wants to focus on cannabis and the questions of decriminalization and legalization. There is a belief held by some that if we were to legalize, for example marijuana, we would essentially deny criminals and criminal organizations of their profits. Without debating the specific merits or shortcomings of such a proposal, I would hope that whoever are ultimately the decision-makers at the end of the debate would exercise great caution before applying such an axiom, even only as part of an overall rationale. I would point out that alcohol and tobacco are legally and governmentally controlled, yet there is an obvious, thriving black market in both of these items. Wherever there is an opening, organized crime of some stripe will be only too willing to step in and exploit the situation.

I know that these people will not adopt the position that since the government is taking steps to legalize marijuana there will thereafter be no room for them to profit. Our government has

organisé. Ce faisant, nous ciblons par nécessité des groupes et des personnes qui font le commerce d'une grande diversité de substances contrôlées. Les trafiquants de drogue sont motivés par le profit, et au Nouveau-Brunswick, ils se spécialisent rarement pour longtemps dans un type de drogue particulier.

Malgré toutes les années où j'ai travaillé à l'application de la loi au Nouveau-Brunswick, je n'ai toujours pas rencontré de trafiquant de drogue motivé par des facteurs altruistes. Le profit est sa seule raison d'être, sa seule mesure de la réussite. Si vous l'empêchez de vendre de la cocaïne, il se tournera dès le lendemain vers les amphétamines. Si vous l'empêchez de faire un commerce rentable de la marijuana, il vendra de l'héroïne ou trouvera d'autres façons d'obtenir de la marijuana. Un trafiquant de drogue est un trafiquant de drogue, et le produit qu'il vend est celui qu'il n'a aucun mal à obtenir. Cela vaut autant pour celui qui fait le commerce de joints de marijuana au coin de la rue les vendredis soirs que pour le gros importateur de cocaïne qui possède des comptes de banque à l'étranger et mène grand train, et c'est vrai aussi pour nos organisations criminelles. Ces gens-là exploitent la misère. Elles détruisent la vie des gens et de leur famille. La police communautaire du Nouveau-Brunswick cherche à poursuivre ces criminels sans leur laisser la moindre chance.

Au cours des dernières années au Nouveau-Brunswick, nos principales enquêtes sur la drogue ont révélé que les groupes organisés présents dans la province ont noué des liens solides avec le crime organisé traditionnel ailleurs au Canada et en Amérique du Nord, ainsi que dans les pays européens. La fin, en janvier dernier, d'enquêtes conjointes à Saint-Léonard et dans d'autres petites villes du nord du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à Moncton, à Fredericton et à Sussex, nous ont permis de le confirmer. On a encore une fois pu faire la preuve de l'existence de liens clairs entre des groupes du crime organisé. Les drogues illicites et l'argent confisqué dans le cadre de ces enquêtes et la saisie de fonds et de biens obtenus ou produits par la criminalité atteignent une valeur qui se chiffre en millions de dollars et comprennent de la marijuana, du haschich, de la cocaïne, des drogues chimiques, des voitures, des chalets, des articles personnels de grand luxe, et cetera.

Je sais que votre comité souhaite concentrer son travail sur le cannabis et sa décriminalisation et sa légalisation. Certains croient que si nous devons légaliser la marijuana, par exemple, nous nous trouverions essentiellement à priver les criminels et les organisations du crime organisé de leurs profits. Sans m'attacher au mérite ou aux lacunes d'une telle proposition, je souhaiterais que quiconque prend la décision finale à la fin du débat ait bien pris soin de ne pas faire d'un tel axiome l'élément d'un raisonnement global, même en partie. Je tiens à souligner que l'alcool et le tabac sont des produits légaux et contrôlés par le gouvernement, ce qui n'empêche pas le marché noir d'en faire un commerce manifeste et fructueux. Toutes les fois où il existe une ouverture, le crime organisé n'hésite pas un seul instant à exploiter la situation.

Je sais que ces gens n'iront pas s'imaginer que, parce que le gouvernement prend des mesures pour légaliser la marijuana, leur commerce ne pourra plus être rentable pour eux. Notre

recently made great strides in enacting legislation with sufficient teeth to combat organized crime because it has recognized just how insidious, violent, devious and imaginative these groups can be.

In New Brunswick, we also investigate the cultivation of marijuana. Last year, in just two raids alone, 24,000 mature marijuana plants were seized in Northern New Brunswick. These two marijuana fields were guarded by armed men. When our members, accompanied by a dog master and a search dog, approached that field, our dog was shot by one of the suspects, though luckily not fatally. This particular investigation once again established clear links to organized crime figures elsewhere in Canada.

There are other examples in New Brunswick in the past two years where marijuana fields were guarded by booby traps: for example, trip wires which would trigger explosive devices such as homemade shot guns that were designed to at least cripple, if activated. This is not the work of people devoted to marijuana's personal use.

That is not to say that people do not grow marijuana for exclusively their own use. Of course they do, but we do not proactively investigate that level of production or producer. However, in the normal course of our duties, if we happen across offences such as cultivation or possession of minor numbers of plants or minor amounts of marijuana, then of course we do not turn a blind eye or ignore violations of the laws that we are sworn to uphold. These drugs are seized and, where warranted and appropriate, charges are laid.

In New Brunswick last year there were some 400 reported cases of charges for possession of cannabis. I do not know how many of those offences involved repeat offenders, but I would think that a general characterization would be that the majority of these cases came about as a result of police officers doing other duties and coincidentally being faced with relatively minor marijuana seizures. That would account for most of them. It has not been my experience that members of the RCMP include possession cases in the planning phases of their activities; rather, they encounter these offences in the normal pursuit of their duties or incidentally to the arrest of individuals for other reasons.

I could go on; however, I believe that what I have said thus far paints a fairly accurate picture of the drug law enforcement situation for the RCMP in New Brunswick. In New Brunswick at least you cannot have an examination of any one illicit drug's enforcement picture without examining multiple illicit drugs because they are very much linked by the very traffickers we are chasing. Marijuana and other drugs are commonly traded for each other, and drug dealers are routinely informed by their suppliers, often in the middle of such deals, that the hashish they

gouvernement a récemment pris des mesures rigoureuses pour se doter de lois suffisamment efficaces pour permettre la lutte contre le crime organisé, parce qu'il a reconnu à quel point ces groupes peuvent être insidieux, violents, tordus et imaginatifs.

Au Nouveau-Brunswick, nous enquêtons également sur la culture de la marijuana. L'an dernier, en seulement deux descentes, nous avons saisi 24 000 plants de marijuana adultes dans le nord du Nouveau-Brunswick. Ces deux champs de marijuana étaient gardés par des hommes armés. Lorsque nos membres, accompagnés par un maître de chiens et un chien spécialisé dans la recherche de drogue se sont approchés de ce champ, l'un des suspects a tiré sur notre chien, qui, heureusement, n'en est pas mort. Cette enquête en particulier a encore une fois permis d'établir des liens clairs entre les organismes du crime organisé ailleurs au Canada.

Au cours des deux dernières années, on a eu d'autres exemples au Nouveau-Brunswick où des champs de marijuana étaient protégés par des pièges: par exemple, des fils dissimulés déclenchaient, lorsqu'on s'y prenait les pieds, des explosifs ou des fusils artisanaux conçus pour blesser. Ce n'est pas là l'œuvre de personnes qui cultivaient de la marijuana pour leur usage personnel.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des gens qui cultivent de la marijuana pour leur seule consommation personnelle. Bien sûr, il y en a, mais nous n'enquêtons pas de façon active sur ce genre de production ou de producteur. Cependant, dans le cours normal de nos tâches, si nous tombons sur quelqu'un qui cultive ou possède quelques plants ou une petite quantité de marijuana, nous ne fermons pas les yeux puisque ce serait ne pas tenir compte d'infractions à la loi que nous nous sommes engagés par serment à punir. Ces drogues sont saisies et, lorsque la situation le justifie, des accusations sont portées.

L'an dernier au Nouveau-Brunswick, il y a eu quelque 400 cas déclarés d'accusations de possession de cannabis. Je ne sais pas combien de ces infractions visaient des récidivistes, mais je penserais que, en général, c'était le fait d'agents de police qui faisaient d'autres tâches et qui tombaient par hasard sur des quantités relativement minimes de marijuana, qu'ils saisissaient. Je pense que cela forme la plupart de ces cas. Je ne crois pas savoir que des membres de la GRC incluent la possession lorsqu'ils planifient leurs activités; en fait, ils tombent sur ces infractions dans le cours normal de leurs activités ou lorsqu'ils arrêtent des personnes pour d'autres raisons.

Je pourrais continuer ainsi; cependant, je pense que ce que j'ai dit jusqu'ici dépeint assez clairement la situation de la lutte antidrogue de la GRC au Nouveau-Brunswick. Dans notre province à tout le moins, vous ne pouvez avoir une image claire de la lutte antidrogue si vous n'examinez pas plusieurs drogues illicites, parce qu'elles sont étroitement liées aux trafiquants que nous pourchassons. On observe fréquemment l'échange de marijuana et d'autres drogues, et les revendeurs de drogue apprennent fréquemment de la bouche de leur fournisseur,

had agreed to sell earlier has suddenly become unavailable so instead they are offered cocaine, marijuana or Dilaudid.

That concludes my presentation.

**Senator Rossiter:** Does Dilaudid go by another name?

**Sgt. MacEachern:** It is not that we are using a great deal of that here in New Brunswick, senator. There may be other names for it, but Dilaudid is what we normally call it. Similar drugs such as Oxycodone, and so on, are available in Maine and sometimes in New Brunswick, but Dilaudid is usually what it is called. On the street they are referred to as D's, or D8's, referring to the size of the capsules.

**Senator Rossiter:** What is the original purpose of the drug?

**Sgt. MacEachern:** The legally intended purpose is that it is a painkiller, and it is used to alleviate severe pain. It is a legal drug and prescribed by doctors.

**Senator Rossiter:** I was thinking of another drug that is a legal prescription drug that is misused.

**Senator Banks:** Thank you, sergeant, for being here. You said that you reckoned that most of the simple possession charges which are brought by your colleagues, when they are simple possession and not for purposes of trafficking, are not of big-time bad guys. The drugs have been found incidental to other things. We have heard that, too. Therefore a very significant number of people in Canada who, for what many people regard as a case of bad judgment, or bad luck, or something like that that does not have a great deal to do with being threats to society, are therefore saddled throughout their lives with, if not a conviction at least a criminal charge. When they are charged, they are fingerprinted and all those other things. We have heard from a great many people who say that the vast majority of these people are not a threat to society, nor will they ever be as a result of marijuana, in particular, or likely much else. Neither would they otherwise likely break the law. However, here we have about 30,000 people a year, a significant number of whom, if not the vast majority, have been charged, as you say, incidentally on other matters.

What is your personal view of that fact? We have heard both sides. We have heard a lot of people say, "Tough". Nobody can say that they do not know that it is against the law, that they were raised in a bottle, so you take your lumps. On the other hand, we have heard many people say that there is a great disadvantage to having a criminal charge with regard to travel to other countries and to employment, and your life is, in effect, partly ruined by an almost incidentally important thing in your life. What is your personal view of that from your standpoint, Sgt. MacEachern, as a policeman?

**Sgt. MacEachern:** Yes, and also a father.

souvent en plein milieu d'une transaction, que le haschich qu'ils avaient consenti à vendre plus tôt n'est soudainement plus disponible, de sorte qu'on leur offre de la cocaïne, de la marijuana ou du Dilaudid.

Ainsi se termine mon exposé.

**Le sénateur Rossiter:** Le Dilaudid a-t-il un autre nom?

**Sgt. MacEachern:** Ce n'est pas une drogue tellement usitée ici au Nouveau-Brunswick, sénateur. Elle peut avoir d'autres noms, mais on l'appelle habituellement Dilaudid. Les drogues semblables comme l'Oxycodone, par exemple, sont offertes sur le marché dans le Maine et parfois au Nouveau-Brunswick, mais on l'appelle habituellement Dilaudid. Dans la rue, on va parler de D, ou de D8, en faisant allusion à la taille des capsules.

**Le sénateur Rossiter:** À quoi sert normalement ce médicament?

**Sgt. MacEachern:** Son usage légal est celui d'un analgésique, et il est censé pouvoir soulager des douleurs vives. C'est un médicament légal, prescrit par les médecins.

**Le sénateur Rossiter:** Je pensais à une autre drogue qui est un médicament d'ordonnance légal et qui est utilisé de façon illicite.

**Le sénateur Banks:** Merci, sergent, d'être venu nous parler. Vous dites que la plupart des accusations de possession simple portées par vos collègues, lorsqu'il s'agit réellement de possession simple et non pas de possession à des fins de trafic, ne seront pas portées contre des criminels endurcis. Vous dites que les drogues sont découvertes de façon accidentelle. D'autres témoins nous avaient déjà dit cela. Il y a un nombre très important de personnes au Canada qui, pour une raison que bien des gens considèrent comme une affaire de manque de jugement, ou de malchance, ou de quelque chose qui ne s'apparente pas à une grave menace pour la société, doivent porter durant toute leur vie l'odieux d'une accusation criminelle, sinon d'une condamnation. Lorsqu'on les accuse, on prend leurs empreintes digitales, entre autres choses. Bien des gens nous ont dit que la grande majorité de ces personnes ne sont pas une menace pour la société, et qu'elles ne le deviendront jamais du fait de la marijuana, en particulier, ni probablement de bien d'autres choses. Elles n'iraient pas non plus enfreindre la loi d'une autre façon. Cependant, chaque année, quelque 30 000 personnes se font prendre, dont un nombre important, sinon la grande majorité, doivent répondre à des accusations, parce qu'on a accidentellement découvert la drogue.

Que pensez-vous personnellement de ce fait? Nous avons entendu deux versions. Bien des gens nous ont dit: «Tant pis.» Nul ne peut prétendre ignorer que cela contrevient à la loi, qu'il ne savait pas, alors qu'il en subisse les effets. Par contre, bien des gens nous ont dit qu'un casier judiciaire leur nuisait énormément lorsqu'ils voulaient se rendre dans un autre pays ou obtenir un emploi, de sorte que leur vie est ruinée en partie par un incident somme toute mineur. À titre de policier, que pensez-vous de tout cela, sergent MacEachern?

**Sgt. MacEachern:** Oui, à titre de policier, mais aussi de père.

My personal view, Senator, I suppose would vary from situation to situation. Looking at the generic statement you are making there that otherwise relatively innocent people, young people perhaps, will carry with them a criminal record for the rest of their lives, will carry a criminal record with only that incident on that record for the rest of their lives, I think that could sometimes be a little bit misleading. There are all kinds of measures available, legal measures, for a person who has done only that to rid himself of that criminal record; all kinds of very simple methods, such as applying for a pardon to rid himself of that record. That, I suppose, is one solution available to the person who finds himself carrying the burden of a simple, stupid mistake made when he was just 18 years old.

Having said that, I do not think most police officers would suggest for a moment that they agree that someone should carry a record for a simple possession charge. I even hate to use the words "simple possession." Again, we believe that there are remedies besides carrying that record with you for the rest of your life. There are steps that the person himself can take. There is also the notion that not everyone is fingerprinted. With respect to all of those 30,000 people that you referred to, I would suggest that if they do not already have clearly established criminal records for other matters, they are probably not fingerprinted. In particular, if it is for offences under the new legislation, the CDSA, for offences of less than 25 grams, I believe it is, they are not fingerprinted. If they are fingerprinted then they have the right, even in court, even if they plead guilty, to ensure that a criminal record does not result. They have that right. It is a summary conviction offence, and for summary conviction offences, unless they are either/or offences, you have the right to ensure that a criminal record does not result.

Therefore I am not sure that I buy totally into the arguments that people will be saddled with records for the rest of their lives. Having said that, though, I do agree with the overall tone of that argument, that I do not want to see a young man or a young woman carry around a criminal record for the rest of their lives for — and again I hesitate to use the term "simple possession," although I understand where that argument comes from. I guess that is my answer, sir.

**Senator Banks:** You referred to the fact that a black market would pop up anyway, regardless of what happens. Let us assume that somehow the penalty for possession was either lessened or we loosened that up one way or another. If that were to happen, how would the black market spring up anyway? If I were a drug dealer and one of the things I had in my satchel was marijuana, and the person to whom I want to sell this marijuana can go down the street and somehow either have it or buy it by a means other than through me which is legal, let us say, or less onerous in its penalties, how am I to convince somebody that they should buy

Ce que j'en pense personnellement, sénateur, varie selon la situation. De façon générale, comme vous l'avez mentionné, des personnes relativement innocentes, des jeunes, peut-être, devront avoir un casier judiciaire pour le reste de leurs jours, pour ce seul incident, et je pense que cela peut parfois être un peu trompeur. Il y a toute sortes de mesures accessibles, des mesures juridiques, pour quiconque a un casier judiciaire pour cette seule raison. Il y a toutes sortes de façons bien simples de remédier à la situation, par exemple demander un pardon pour faire effacer le casier judiciaire. Ce serait là, selon moi, l'une des solutions qui s'offrent à une personne qui doit assumer le fardeau d'un casier judiciaire pour une simple erreur stupide faite lorsqu'elle avait 18 ans.

Cela dit, à mon avis, la plupart des policiers n'affirmeraient jamais que la personne accusée de possession simple devrait avoir un casier judiciaire. Je n'aime même pas utiliser le terme «possession simple». Encore une fois, nous croyons qu'il existe des façons de procéder autres que le fait d'imposer à la personne un casier judiciaire pour le reste de sa vie. Il y a certaines mesures que la personne elle-même peut prendre. Il y a aussi le fait que ce ne sont pas les empreintes digitales de tout le monde qui sont prises. Pour chacune des 30 000 personnes dont vous avez parlé, je dirais que, dans la mesure où elles n'ont pas déjà un casier judiciaire en rapport avec autre chose, on n'a probablement pas pris leurs empreintes digitales. En particulier, s'il est question d'une infraction relevant de la nouvelle loi, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, pour la possession de moins de 25 grammes, il me semble que c'est cela, les empreintes digitales ne sont pas prises. Si on a pris les empreintes digitales de la personne, celle-ci a droit, même au tribunal, même si elle plaide coupable, de prendre des mesures pour s'assurer qu'elle n'a pas de casier judiciaire. Les gens ont ce droit. C'est une infraction punissable par procédure sommaire; or, pour les infractions punissables par procédure sommaire, à moins qu'une alternative ne s'impose sans équivoque, la personne a le droit de s'assurer qu'un casier judiciaire ne soit pas établi.

Je ne suis donc pas tout à fait convaincu par les arguments de ceux qui affirment que les gens vont être pris avec un casier judiciaire pour le reste de leur vie. Cela dit, tout de même, je suis d'accord avec le ton global qui se dégage de cet argument: je ne souhaite pas voir un jeune homme ou une jeune femme avoir un casier judiciaire le reste de sa vie pour une affaire — et, encore une fois, j'hésite à employer le terme — de «possession simple», mais je comprends bien cette position. Voilà ma réponse à votre question, sénateur.

**Le sénateur Banks:** Vous avez affirmé qu'il finirait par y avoir un marché noir de toute façon, quoi qu'il advienne. Présumons que, d'une façon ou d'une autre, la sanction imposée pour possession est réduite ou atténuée d'une façon ou d'une autre. Dans un tel cas, comment est-ce qu'il se créerait un marché noir de toute façon? Disons que je suis revendeur et que j'ai dans mon sac de la marijuana, et que la personne à qui je veux vendre cette marijuana peut aller au bout de la rue et, d'une façon ou d'une autre, en acheter de quelqu'un d'autre que moi, et de façon légale, ou, disons, d'une façon qui entraîne des sanctions moins lourdes,

my pot, as opposed to whatever he may be able to obtain elsewhere by some means which has a lesser penalty attached to it?

**Sgt. MacEachern:** I guess, senator, the way I would answer that is to point to the black market that exists in the other commodities; liquor for example.

**Senator Banks:** Are there bootleggers in New Brunswick?

**Sgt. MacEachern:** I believe your question has been answered, senator.

**Senator Banks:** Do the liquor stores close at two in the afternoon or something?

**Sgt. MacEachern:** No, but what we have, for example, is investigations of individuals, organized criminals — and I use loosely the term “organized crime” when I say that — who are supplying homemade liquors to bars, and it is going into bottles and being sold at bars but it is not distilled by licensed distilleries under regulated conditions. There is a black market, right there.

There are examples as well of what we used to know as bootlegging that still goes on, to some extent. Certainly not to the extent that it did in the past because there are Service New Brunswick liquor stores almost everywhere throughout the province now, whereas years ago there would be liquor stores only in major centres, and they closed at 4 o'clock in the afternoon, or some such thing as that.

However, there are ways, and I suppose all I am saying when relating that to marijuana is that I do not have the specific answer you are looking for as to how they would do it. But I can assure you, sir, that they would, when the time came.

**Senator Banks:** If I were a bar owner, and if I know the right people, I can buy some liquor at, I presume, less than the rate charged by the liquor control board?

**Sgt. MacEachern:** Certainly.

**Senator Banks:** And sell it as bar stock in my bar?

**Sgt. MacEachern:** If you are so inclined, yes, you can do that.

**Senator Banks:** Then what happens?

**Sgt. MacEachern:** That happens, and it also happens that stolen and smuggled American liquor, stolen Canadian liquor, also finds its way into the hands of nefarious groups or individuals who then sell it to sometimes suspecting and sometimes unsuspecting bar owners, and so on. Thus there is a black market to be found, as long as you have an imagination.

**Senator Banks:** When it comes to stolen stuff, there is a black market in everything.

**Sgt. MacEachern:** Absolutely.

comment vais-je persuader quiconque d'acheter ma mari à moi, plutôt que ce qu'on peut obtenir ailleurs en s'exposant à une sanction moindre?

**Sgt. MacEachern:** J'imagine. sénateur, que je peux répondre à cela en disant qu'il existe un marché noir pour les autres marchandises; l'alcool, par exemple.

**Le sénateur Banks:** Y a-t-il des contrebandiers d'alcool au Nouveau-Brunswick?

**Sgt. MacEachern:** Je crois qu'on a répondu à votre question, sénateur.

**Le sénateur Banks:** Les magasins d'alcool ferment-ils à deux heures de l'après-midi?

**Sgt. MacEachern:** Non, mais ce qui arrive, par exemple, c'est qu'il y a des enquêtes sur certaines personnes, des criminels organisés — j'emploie avec plus ou moins de rigueur le terme «crime organisé» — qui approvisionnent les bars en alcool de fabrication clandestine, l'alcool est mis en bouteille et vendu dans des bars, mais il n'est pas produit par une distillerie dûment licenciée dans des conditions réglementées. Voilà, justement, un marché noir.

On trouve aussi des exemples de cette vieille pratique — la contrebande d'alcool — encore aujourd'hui, dans une certaine mesure. Certes, cela n'a pas la même ampleur que par le passé puisque les magasins Service New Brunswick vendent de l'alcool pratiquement partout maintenant, alors que, il y a de cela des années, les établissements vendant de l'alcool ne se trouvaient que dans les grands centres et ils fermaient leurs portes à 4 heures de l'après-midi ou quelque chose du genre.

Tout de même, il existe des façons de se débrouiller, et tout ce que je dis, enfin, pour ce qui est du lien avec la marijuana, c'est que je ne saurais vous dire précisément comment ils procéderaient. Mais je peux vous le garantir, sénateur: ils le feraient, au moment choisi.

**Le sénateur Banks:** Si je suis propriétaire d'un bar et que j'ai les bons contacts, je peux me procurer de l'alcool, je le présume, à un tarif inférieur à celui de la régie des alcools.

**Sgt. MacEachern:** Certainement.

**Le sénateur Banks:** Et le faire passer pour de l'alcool de bar?

**Sgt. MacEachern:** Si cela vous chante, oui, vous pouvez le faire.

**Le sénateur Banks:** Qu'est-ce qui arrive alors?

**Sgt. MacEachern:** Cela arrive, et il arrive aussi que de l'alcool américain volé soit passé en contrebande, que de l'alcool canadien qui a été volé se retrouve entre les mains de groupes ou d'individus peu recommandables, qui le vendent à des propriétaires de bar qui, parfois, sont au courant de l'affaire et, parfois, ne se méfient de rien, et ainsi de suite. Il y a donc un marché noir qui existe; il suffit d'avoir de l'imagination.

**Le sénateur Banks:** Quand il y a du vol, il y a toujours un marché noir.

**Sgt. MacEachern:** Tout à fait.

**Senator Banks:** As long as somebody steals a carload of tires or blue jeans, there is a black market for those goods?

**Sgt. MacEachern:** Absolutely.

**Senator Banks:** How do you think you are doing with coastal smuggling of illicit drugs in New Brunswick? People put into small harbours at which you do not have a detachment, and in which there is not a 24-hour customs officer, and someone could put in and take God knows what off the boat and then be gone before anyone knew what happened. Do you think there is much of that going on? Let me just broaden the question a little bit, and I am sorry if I am treading on another committee's bailiwick here a little: Do you have the means, at sea, of monitoring that situation occasionally, or having a peek at it, or do you have people in whatever cove who are likely to give you a call if some strange ship goes in at a funny time?

**Sgt. MacEachern:** Yes sir, we do. Just like our land-based enforcement programs, it is limited by our resources, but we have partnerships with the Canadian Armed Forces; we have partnerships with the Canadian Coast Guard. We also have partnerships, of course, with our American friends. We have community-based programs such as coastal watch programs whereby we endeavour to educate the people who live in these secluded places, or near these secluded places, to advise us — pick up the telephone, make an anonymous call and advise us when they see something suspicious, and so on.

Therefore, the answer to your question is yes, with our limited resources, we do what we can to address those offload situations that you are referring to. How much of a dent are we making? I suppose when we make that seizure next Friday night off the coast of Saint John, the next day we still see drugs on the street. Having said that, it is hard to measure the rate of success. It is extremely hard to measure.

**The Chairman:** What is the size of the black market related only to cannabis in New Brunswick?

**Sgt. MacEachern:** I am not sure what you mean by size, senator.

**The Chairman:** The size in dollars per year.

**Sgt. MacEachern:** Millions and millions of dollars.

**The Chairman:** Do you have a number in mind, 10, 20, 30?

**Sgt. MacEachern:** If I were to say that the dollar value that I would put on the illicit black market in cannabis, marijuana and hash oil in New Brunswick was \$15 million, I would be low-balling that figure. That would be a low figure, I believe.

**The Chairman:** Would you say, then, between 15 and 25?

**Le sénateur Banks:** Si quelqu'un vole une cargaison de pneus ou de jeans, alors il y a un marché noir pour que ces biens puissent être écoulés?

**Sgt. MacEachern:** Tout à fait.

**Le sénateur Banks:** Comment croyez-vous vous tirer d'affaire en ce qui concerne le passage en contrebande de drogues illicites le long de la côte du Nouveau-Brunswick? Les gens choisissent les petits ports où vous n'avez pas de détachement et où il n'y a pas d'agent de la douane qui soit présent 24 heures sur 24 — et quelqu'un pourrait arriver et décharger Dieu sait quoi, puis reprendre le large sans que quiconque s'en aperçoive. Croyez-vous que cela est courant? Permettez-moi d'élargir la question un peu, pour ainsi dire, et je m'excuse de jouer un peu dans les plates-bandes d'un autre comité: en mer, avez-vous les moyens voulus pour surveiller la situation à l'occasion, pour y jeter un coup d'œil, ou disposez-vous de contacts qui, dans tels lieux côtiers, sont susceptibles de communiquer avec vous si une embarcation étrange arrive à une heure bizarre?

**Sgt. MacEachern:** Oui, nous en avons. Comme c'est le cas pour nos programmes d'exécution de la loi sur terre, nous sommes limités par les ressources à notre disposition, mais nous avons conclu des partenariats avec les Forces armées canadiennes; nous avons des partenariats avec la Garde côtière canadienne. Bien entendu, nous avons aussi des partenariats avec nos amis américains. Nous avons des programmes communautaires comme les programmes de surveillance côtière, par lesquels nous entreprenons de renseigner les gens qui vivent dans ces lieux isolés, sinon tout près, sur l'opportunité de nous avertir — prendre le téléphone, faire un appel anonyme, et nous avertir des activités curieuses qui peuvent se dérouler et ainsi de suite.

La réponse à votre question est donc «oui», au moyen des ressources limitées à notre disposition, nous faisons de notre mieux pour surveiller les situations dont vous avez parlé. Jusqu'à quel point arrivons-nous à régler le problème? Je suppose que quand nous aurons effectué cette saisie, vendredi soir prochain, sur la côte, à Saint John, il faudra dire que, le lendemain, il y aura encore de la drogue qui se vendra dans la rue. Cela dit, il est difficile de jauger le taux de succès. Il est extrêmement difficile de le faire.

**Le président:** Quelle est la taille du marché noir au Nouveau-Brunswick pour le seul cas du cannabis?

**Sgt. MacEachern:** Je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous entendez par «taille», sénateur.

**Le président:** La taille exprimée en dollars par année.

**Sgt. MacEachern:** Des millions et des millions de dollars.

**Le président:** Y a-t-il un chiffre qui vous vient à l'esprit, 10, 20, 30?

**Sgt. MacEachern:** Si je disais que le marché noir illicite pour le cannabis, la marijuana et l'huile de haschich au Nouveau-Brunswick s'élève à 15 millions de dollars, je ferais là une estimation prudente. Ce serait prudent comme estimation, à mon avis.

**Le président:** Diriez-vous donc que ce serait entre 15 et 25?

**Sgt. MacEachern:** I would say easily that, senator, yes.

**The Chairman:** What is the street value of a gram?

**Sgt. MacEachern:** Depending on what the dealer was purporting to be the quality of that gram, anywhere from \$10 to \$25.

**The Chairman:** In New Brunswick are there people who have an exemption under the new regulation scheme?

**Sgt. MacEachern:** Yes, there are.

**The Chairman:** Do you know who they are?

**Sgt. MacEachern:** Do you mean with the medical restrictions and so on?

**The Chairman:** Yes.

**Sgt. MacEachern:** I do not know who they are, but certainly the government knows who they are, and I believe the police in their areas know who they are, yes.

**The Chairman:** Okay. The police are informed?

**Sgt. MacEachern:** Yes.

**The Chairman:** They know where those people live?

**Sgt. MacEachern:** Yes.

**The Chairman:** Do you have any reports of abuse by those people?

**Sgt. MacEachern:** No.

**The Chairman:** What is the lowest THC level found in New Brunswick and what is the highest?

**Sgt. MacEachern:** The lowest would probably be down around three — and I am talking about marijuana now. The highest would probably be — and I do not think I am guessing here; if my own recollection serves me well, probably in the neighbourhood of 20 to 25.

**The Chairman:** On cannabis alone?

**Sgt. MacEachern:** On marijuana.

**Senator Banks:** And higher in the oils?

**Sgt. MacEachern:** Oh, of course, yes. Very high in marijuana or hashish oil. I was going to say moderate — there is no such thing as moderate, but moderate in terms of these numbers in hashish.

**The Chairman:** In Salisbury, you have heard the story that we did, and the questions and answers we had with those people.

**Sgt. MacEachern:** I was fortunate enough to be stationed there, sir, yes.

**The Chairman:** There is a very effective pusher there.

**Sgt. MacEachern:** Yes.

**The Chairman:** You know exactly what I mean by effective. He is having some significant success.

**Sgt. MacEachern:** Je dirais facilement cela, sénateur, oui.

**Le président:** Combien se vend un gramme dans la rue?

**Sgt. MacEachern:** Selon la qualité de la substance telle que présentée par le revendeur, quelque part entre 10 et 25 \$.

**Le président:** Au Nouveau-Brunswick, y a-t-il des gens qui bénéficient d'une exemption sous le nouveau régime de réglementation?

**Sgt. MacEachern:** Oui, il y en a.

**Le président:** Savez-vous de qui il s'agit?

**Sgt. MacEachern:** Parlez-vous des restrictions médicales et de tout cela?

**Le président:** Oui.

**Sgt. MacEachern:** Je ne sais pas de qui il s'agit, mais les autorités gouvernementales le savent certainement, et je crois que la police dans le secteur le sait aussi, oui.

**Le président:** D'accord. La police est renseignée?

**Sgt. MacEachern:** Oui.

**Le président:** On sait où vivent ces gens?

**Sgt. MacEachern:** Oui.

**Le président:** Avez-vous eu connaissance de cas d'abus de la part de ces gens?

**Sgt. MacEachern:** Non.

**Le président:** Quelle est la concentration de THC la moins élevée que l'on trouve au Nouveau-Brunswick, et quelle est la plus élevée?

**Sgt. MacEachern:** La moins élevée se situerait probablement autour de 3 p. 100 — et je parle de la marijuana. La plus élevée serait probablement — et je ne devine pas — si ma mémoire me sert bien, c'est probablement autour de 20 à 25 p. 100.

**Le président:** Pour le cannabis seulement?

**Sgt. MacEachern:** Pour la marijuana.

**Le sénateur Banks:** Et c'est plus élevé pour les huiles?

**Sgt. MacEachern:** Ah, bien sûr que oui. C'est très élevé pour la marijuana et l'huile de haschich. J'allais dire «moyen» — mais cela n'existe pas, mais «moyen» pour ce qui est des chiffres du haschisch.

**Le président:** Pour Salisbury, vous êtes au courant de notre histoire, et des questions et réponses que nous avons eues avec ces gens.

**Sgt. MacEachern:** J'ai eu la chance d'y être affecté, sénateur, oui.

**Le président:** Il y a un revendeur là qui est très efficace.

**Sgt. MacEachern:** Oui.

**Le président:** Vous savez parfaitement ce que je veux dire quand je dis «efficace». Il a beaucoup de succès.

**Sgt. MacEachern:** Yes.

**The Chairman:** I am sure you will inform the proper officers who are in charge of that area, too.

**Sgt. MacEachern:** I am sure I will be told that they already know, sir.

**The Chairman:** Honourable senators, our next witness is Mr. Mike Patriquen. He is a member of the Marijuana Party of Canada.

**Mr. Mike Patriquen, Marijuana Party of Canada:** Senators, I had great difficulty in deciding on which particular aspect of the cannabis prohibition to address you. I examined what has already been said to you and the questions that you raised subsequently. I have noticed that the committee is seeking more precise areas in which to reduce any harm caused by cannabis and the prohibition surrounding it. It has been mentioned time and time again that the greatest harm in the cannabis prohibition is found in the laws surrounding the prohibition, not in any great harm that could come from the cannabis itself. This is the problem I would like you to address.

I would ask you to recall any testimony you have gathered to this point on the history of the cannabis laws in Canada. Cannabis was merely added as an amendment to the Opium Act in June of 1923. Parliamentary debate was limited to, "Gentlemen, there is a new drug added to the schedule." Canadian Judge Emily Murphy had been on a crusade to rid the country of the "Yellow Curse", Opium, when cannabis was in the initial throes of being outlawed by the U.S., worldwide.

The initial press releases from the Hearst chain played cannabis up to be something evil. They had their people coin a new name for it, "marijuana". Scenarios were painted of crazed Mexicans raping white women while under the influence of marijuana. Judge Murphy had a very strong connection with these American interest groups, which included the Duponts and the Rockefellers. She, while crusading against Opium, picked up the American message against cannabis and railed on about the evils of marijuana.

Her cries were picked up by *Macleans magazine* in a series of articles. Cannabis was described as an evil substance, instantly addictive. One puff would turn a person into a homicidal maniac. All of the reefer madness yellow journalism. From that came the Canadian prohibition despite the fact that no one knew anything about cannabis except that it seemed to be popular with Mexican immigrants to the U.S., who were portrayed as a threat to white jobs and white women. That was the spin that was being put out by the Hearsts.

The sentencing provisions put in in our country were draconian: jail for use or possession; up to life imprisonment for possessing with the intent to sell; up to seven years for continuing to grow hemp, which was a very popular crop at the

**Sgt. MacEachern:** Oui.

**Le président:** Je suis certain que vous allez en aviser les agents responsables dans ce secteur, aussi.

**Sgt. MacEachern:** Je suis sûr qu'on me dira qu'ils le savent déjà, sénateur.

**Le président:** Honorables sénateurs, notre prochain témoin est M. Mike Patriquen. Il est membre du Parti Marijuana du Canada.

**M. Mike Patriquen, Parti Marijuana du Canada:** Sénateurs, j'ai eu beaucoup de difficulté à déterminer de quel aspect particulier de la prohibition du cannabis j'allais vous parler aujourd'hui. J'ai étudié ce qui vous a été dit jusqu'à maintenant et les questions que vous avez soulevées par la suite. J'ai remarqué que le comité cherche à se donner une idée plus précise des façons de réduire les méfaits causés par le cannabis et la prohibition du cannabis. Cela a été dit maintes et maintes fois: les plus grands méfaits en ce qui concerne la prohibition du cannabis tiennent aux lois prévoyant la prohibition et non pas à quelque grand mal qui aurait pour origine le cannabis lui-même. C'est sur ce problème que j'aimerais que vous vous penchiez.

Je vous demanderai de garder à l'esprit tout témoignage que vous avez pu recueillir jusqu'à maintenant sur l'histoire des lois régissant le cannabis au Canada. L'interdiction du cannabis n'a été ajoutée qu'à titre de modification de la loi sur l'opium en juin 1923. Le débat au Parlement s'est limité à une considération: «Messieurs, une nouvelle drogue est ajoutée à l'annexe.» La juge canadienne Emily Murphy était partie en croisade pour débarrasser le pays du «fléau jaune», l'opium, au moment où les autorités américaines, les autorités du monde entier commençaient à envisager d'interdire le cannabis.

Les premiers reportages de la chaîne de journaux Hearst présentaient le cannabis comme une substance maudite. Les reporters ont été appelés à lui trouver un nouveau nom: la «marijuana». On a raconté l'histoire de Mexicains fous qui violaient des femmes blanches sous l'influence de la marijuana. La juge Murphy avait noué des liens très étroits avec les groupes d'intérêt américains en question, dont les Dupont et les Rockefeller. Pendant sa croisade contre l'opium, elle a fait sien le message anticannabis américain et s'est mise à dénoncer les méfaits de la marijuana.

La revue *Macleans* s'est faite l'écho de ses paroles dans une série d'articles où le cannabis était décrit comme une substance maléfique qui provoque instantanément une dépendance. Il suffit d'en tirer une bouffée pour devenir un meurtrier fou. La presse jaune a fait ses choux gras des histoires de fous de la marie-jeanne. D'où la prohibition au Canada, malgré le fait que personne ne connaissait le cannabis sauf pour dire qu'elle semblait populaire auprès des immigrants mexicains aux États-Unis, dépeints comme une menace pour les emplois des Blancs et les femmes blanches. C'est de cette façon que les Hearst ont présenté la question.

Les peines prévues au Canada étaient draconiennes: l'emprisonnement pour avoir consommé ou possédé; une peine pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité pour avoir possédé de la marijuana en vue d'en faire le commerce; une peine

time; seven years minimum mandatory for bringing the substance into the country in any amount; whipping, at the judge's discretion.

Over the years, only two substantial changes have been made to these sentencing laws. Whipping at the judge's discretion has been repealed, as has the minimum seven-year sentence for importing. It was found to be cruel and unusual punishment and subsequently unconstitutional.

My focus here will be on the harm caused by the cannabis prohibition in Canada through the harsh imposition of the laws surrounding it, and those laws themselves. I will speak at times through grievous personal experience.

Of the 65,000 cannabis arrests in Canada in the year 2000, 45,000 were for simple possession. I submit that 45,000 Canadians that year alone have had their lives torn apart by just that — smoking pot. A criminal record, no graduate school, limited travel opportunities, limited employment opportunities, all over nothing.

I started smoking pot in 1970 while I was attending high school. I looked into it, tried it, saw nothing wrong with it and continued to use it. Open-minded people should have the freedom to make their life choices as they please. At least, that is what we were being taught in the schools at that time.

In the mid-seventies, while attending the third year of a pre-law degree program at university I was busted one Saturday night at a university party for a lid of pot which I had just purchased for 20 bucks. I only had to pay a fine, but the criminal record came with it. No law school. Not even any job prospects with major business. All dreams gone, just like that, over nothing.

When living in Jamaica in 1982, I assisted an old university friend in purchasing some cannabis. It turned out later that this was taken back to Canada. I was implicated, charged, and I voluntarily returned to Canada for the trial. The trial judge, on hearing the evidence, found me to be a peripheral party but he also found that he had to sentence me to the mandatory minimum seven years of federal incarceration, which I served in one form or another. As I mentioned, the Supreme Court of Canada has since deemed this sentence to be unconstitutional as cruel and unusual punishment.

By then, 1982, through my involvement with marijuana and the harsh sentencing laws surrounding it, I had not only lost all hope of a career but had also headed towards a seven-year sentence of federal incarceration. I have the right, if only from that, to address you on the severity of these laws.

de sept ans pour avoir continué à cultiver le chanvre, qui était très populaire à l'époque; une peine d'emprisonnement obligatoire de sept ans pour l'importation de la substance au pays, quelle que soit la quantité; et le fouet, à la discrétion du juge.

Au fil des ans, seules deux modifications de fond ont été apportées à ces dispositions. Le recours au fouet n'est plus possible pour le juge, et la peine obligatoire de sept ans pour importation a été éliminée. Jugée peine cruelle et inhabituelle, elle a été déclarée anticonstitutionnelle.

Je vais me concentrer sur les méfaits que cause la prohibition du cannabis au Canada, du fait de l'imposition sévère des lois qui la régissent et du fait de ces lois elles-mêmes. Parfois, je parlerai des difficultés bien réelles que j'ai vécues moi-même dans le contexte.

Des 65 000 cas d'arrestation effectués au Canada en l'an 2000 en rapport avec le cannabis, 45 000 concernaient des cas de possession simple. J'avance que 45 000 Canadiens, pour cette seule année, ont vu leur vie bouleversée en raison de ce fait, justement — le fait de consommer de la mari. Un casier judiciaire, pas d'études supérieures, des possibilités de voyages limitées, les possibilités d'emploi limitées, tout cela pour rien.

J'ai commencé à fumer de la mari en 1970, à l'école secondaire. J'ai envisagé la possibilité, je l'ai essayée, je n'y ai rien vu de mal et j'ai continué à consommer. Les gens ouverts d'esprit devraient avoir la liberté de faire les choix qui leur conviennent. Tout au moins, c'est ce qu'on nous enseignait à l'école, à l'époque.

Au milieu des années 70, au moment où j'en étais à ma troisième année d'un programme universitaire d'études préparatoires en droit, je me suis fait prendre, le samedi soir, à une petite fête organisée à l'université, avec un lid de mari que je venais d'acheter pour 20 \$. Je n'ai eu qu'à payer une amende, mais j'ai eu un casier judiciaire. Pas d'études en droit. Pas de perspective d'emploi au sein d'une grande entreprise. Tous mes rêves évanouis, aussi vite que cela, pour rien.

En 1982, à l'époque où je vivais en Jamaïque, j'ai aidé un vieux copain d'université à acheter du cannabis. Il s'est trouvé, plus tard, à le rapporter au Canada. J'ai été impliqué, accusé, et je suis revenu au Canada de mon propre gré pour le procès. Le juge chargé du procès, ayant entendu la preuve, a déterminé que j'avais joué un rôle périphérique dans l'affaire, mais il a également déterminé qu'il devait m'imposer une peine d'emprisonnement obligatoire de sept ans dans une prison fédérale, que j'ai purgée d'une façon ou d'une autre. Comme je l'ai dit, la Cour suprême du Canada a établi depuis qu'il s'agissait là d'une peine anticonstitutionnelle parce que cruelle et inhabituelle.

À l'époque, en 1982, en raison de mes démêlés en ce qui concerne la marijuana et des peines dures prévues par les lois en la matière, non seulement j'avais perdu tout espoir d'avoir une carrière, mais, encore, j'avais dû envisager de subir une peine d'emprisonnement de sept ans dans un établissement fédéral. Ne serait-ce que pour cela, j'ai le droit de vous parler du degré de gravité des dispositions législatives en question.

In 1992, shortly after the completion of the seven-year sentence, I was arrested for growing cannabis. The court heard that this occurred during a period that I was sick. In 1997 I was sentenced to 13 months in jail for this offence.

The period between 1992 and 1997 was consumed by a preliminary inquiry, a jury trial in which I was acquitted, an appeal to the Supreme Court of Nova Scotia by the Crown, an appeal to the Supreme Court of Canada by the defence, and then a second jury trial wherein I was found guilty of growing one plant.

With all the murders, rapes and robberies with which the police, courts and prisons should be dealing, this type of investigation and prosecution was not in the interests of the Canadian public or a defensible use of limited resources. Resources are always called limited when referring to the defendant, such as when denying legal aid. They are never in short supply when required by the federal Crown or the RCMP, or by the penal system when locking up non-violent offenders.

My son was born the day prior to my being charged with conspiracy to import cannabis to Canada. He was born in Montego Bay, Jamaica. My wife was eight months pregnant when I was charged with growing pot in 1992. My daughter was four years old from that pregnancy when I was sentenced to jail in 1997 for growing that one plant in 1992.

In February of the year 2000, I was charged with commercial offences for growing pot. I was remanded to jail and refused bail due to prior offences, all of which I have just noted. In June of 2000, I was again arrested on cannabis charges that allegedly occurred prior to the first arrest date. Two separate indictments mean a doubling of all costs and time for all the parties concerned. The federal authorities do not care about cost. That is nothing to them. They hope to financially ruin any defendant and force him or her into a guilty plea.

A few months ago, after years of court wrangling to get the charges straight — a time that I will testify has cost our entire family their physical, emotional and financial health — I pleaded guilty to possession of marijuana for the purpose of trafficking and conspiring to sell marijuana. A modest amount of marijuana was involved, 4.5 kilos. I expect in August of this year to be sentenced to six years federal incarceration for this charge.

Half of Canadians do not think the offence should even be an offence. Six years is a long time for rehabilitation. How do you rehabilitate someone who merely thinks as do half of the Canadians around him? To attempt to change that basic thought is not rehabilitation but pure mind control.

En 1992, peu après avoir achevé de purger la peine de sept ans, j'ai été arrêté pour culture de cannabis. Le tribunal a appris que cela était survenu à une époque où j'étais malade. En 1997, on m'a imposé une peine d'emprisonnement de 13 mois pour cette infraction.

La période allant de 1992 à 1997 a été bien occupée par l'enquête préliminaire, le procès avec jury où j'ai été acquitté, un appel porté devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse par la Couronne, l'appel porté devant la Cour suprême du Canada par la défense, puis un deuxième procès avec jury où on m'a déclaré coupable d'avoir cultivé un plant.

Avec tous les meurtres, viols et vols sur lesquels devraient se pencher la police, les tribunaux et les prisons, ce genre d'enquête et de poursuite n'était pas dans l'intérêt du public canadien. De même, cela ne représentait pas une utilisation justifiée de ressources limitées. Les ressources sont toujours dites limitées quand il est question du défendeur, par exemple au moment où on refuse de lui accorder de l'aide juridique. Il n'y a jamais de pénurie quand c'est la Couronne fédérale ou la GRC qui en a besoin, ou quand la justice pénale décide d'enfermer des contrevenants non violents.

Mon fils est né la veille du jour où j'ai été accusé de complot en vue d'importer du cannabis au Canada. Il est né à Montego Bay, en Jamaïque. Ma femme était enceinte de huit mois quand j'ai été accusé de culture de mari en 1992. Ma fille, née de cette grossesse, avait quatre ans quand on m'a imposé en 1997 une peine d'emprisonnement pour avoir cultivé un seul plant en 1992.

En février 2000, j'ai fait l'objet d'accusations pour infraction commerciale et culture de la marijuana. J'ai fait l'objet d'un mandat d'emprisonnement, et la possibilité de cautionnement m'a été refusée en raison des infractions commises auparavant, que je viens de vous décrire intégralement. En juin 2000, j'ai été arrêté à nouveau en rapport avec des actes qui ont été antérieurs à la première date d'arrestation. Comme il y a eu deux actes d'accusation distincts, cela a fait doubler tous les coûts et tout le temps exigé par l'ensemble des parties. Les autorités fédérales ne se préoccupent pas des coûts. Ce n'est rien pour eux. Elles espèrent provoquer la ruine financière du défendeur pour le forcer à plaider coupable.

Il y a quelques mois, après des années de démarches judiciaires visant à mettre de l'ordre dans ces accusations — et je témoigne que cette époque nous a coûté, à notre famille entière, sa santé physique, psychique et financière — j'ai plaidé coupable à l'accusation de marijuana en vue d'en faire le trafic et de complot en vue de vendre la marijuana. Une quantité modeste de marijuana était en jeu, soit 4,5 kilos. En août, cette année, je m'attends à recevoir une peine d'emprisonnement de six ans dans un établissement fédéral.

La moitié des Canadiens est d'avis que l'infraction en question ne devrait même pas en être une. Six ans, c'est long, pour une période de réadaptation. Comment réadapter quelqu'un qui, simplement, pense comme la moitié des Canadiens autour de lui? Essayer de modifier une pensée fondamentale comme celle-là, ce n'est pas réhabiliter quelqu'un, c'est essayer de contrôler la pensée.

In August of 2001, I received a federal exemption to the marijuana laws to use, possess and produce marijuana. In April of this year I was forced to go through the rigorous re-application procedures of the new, more open, transparent, caring and compassionate laws surrounding cannabis access for medical use. Instead of only having my personal physician re-apply, in addition I required two specialists. Dr. Mary Lynch, who has testified before this committee, signed my application, as did her colleague Dr. Clark. Dr. Lynch, as you know, is the Director of the Pain Management Unit at the Victoria General Hospital in Halifax and the top cannabis researcher for Health Canada. The only change the specialists made to my exemption was to say that the initial exemption dosage must be increased by 250 per cent.

I now find myself in a number of very ironic positions. I am being sent to a federal penitentiary for a very lengthy period of time for doing something that I now have a federal licence to do, with the exception of selling some of it.

As a side note, polls show that only a small minority of Canadians, and even Americans, support current drug laws regarding cannabis. On a recent episode of *The Simpsons* a doctor, while talking about marijuana, said, "It's only illegal these days if you enjoy it." That just about sums it up.

The other ironic position is medical. I now have three doctors, two of them pain specialists, who have signed on their reputations by saying that nothing will control my constant, chronic pain other than cannabis. They have stated that every other treatment has been tried and has failed, or has no reasonable chance of success. Nothing works but pot.

I am being sentenced to a federal penitentiary for six years where no pot is available. Anne McLellan has recently stated that it will be a "number of years" before government pot is available to the exemptee's in need, such as myself. You cannot grow your own in prison, yet I am one of the 102 Canadians who qualify to hold a production licence to grow pot for medical needs.

Any other health condition requiring any treatment whatsoever will be guaranteed to be provided by Corrections Canada except cannabis treatment. It is currently unavailable, and I am being sent to jail to suffer, with no treatment, primarily for growing it!

That is not the end, though. Almost destroying a family unit over the father growing pot was not enough. The RCMP noticed that we owned a home in the suburbs of Halifax. They decided to seize it. We took a mortgage on and purchased our modest home

En août 2001, j'ai bénéficié d'une exemption fédérale aux dispositions législatives en vue de consommer, de posséder et de produire de la marijuana. En avril, cette année, j'ai dû me plier à la rigoureuse marche à suivre afin de tenter de bénéficier à nouveau des dispositions nouvelles, plus ouvertes, transparentes et plus humaines concernant l'accès au cannabis à des fins médicales. Plutôt que de demander seulement à mon médecin personnel de présenter une demande nouvelle, j'ai recouru à deux spécialistes. La Dre Mary Lynch, que vous avez accueillie comme témoin, a signé ma demande, tout comme son collègue, le Dr Clark. Madame Lynch, comme vous le savez est directrice du service de traitement de la douleur, ou Pain Management Unit, de l'hôpital général Victoria, à Halifax, et figure parmi les meilleurs chercheurs qu'ait Santé Canada en ce qui concerne le cannabis. La seule modification que les spécialistes ont apportée à ma demande d'exemption, c'était de dire que la dose initiale doit être augmentée de 250 p. 100.

J'ai vu maintenant plusieurs situations tout à fait paradoxales. On m'envoie dans un établissement pénitencier fédéral purger une très longue peine d'emprisonnement pour avoir fait quelque chose que j'ai maintenant le droit de faire en application du permis fédéral qui m'est accordé, exception faite de la vente d'une partie de la drogue.

Soit dit en passant, les sondages montrent que seule une faible minorité de Canadiens, et même d'Américains, soutient les lois actuelles en matière de cannabis. Dans un épisode récent des *Simpsons*, un médecin, parlant de la marijuana a dit: «Maintenant, c'est seulement illégal si vous aimez cela.» Voilà qui résume bien la situation.

L'autre situation paradoxale est d'ordre médical. J'ai maintenant trois médecins, dont deux spécialistes de la douleur, qui ont mis leur réputation en jeu et signé ma demande pour affirmer que rien d'autre que le cannabis ne peut réprimer la douleur constante et chronique que je ressens. Ils affirment que tous les autres traitements ont été mis à l'essai et ont échoué ou n'ont probablement pas de chance raisonnable de succès. Rien ne marche comme la mari.

Je suis appelé à purger une peine d'emprisonnement de six ans dans un établissement fédéral, là où il n'y a pas de marijuana. Anne McLellan a affirmé récemment qu'il faudra compter «plusieurs années» avant que la mari de source gouvernementale soit accessible aux bénéficiaires d'exemption qui en ont besoin, comme moi-même. On ne peut cultiver sa propre marijuana en prison; mais je demeure un des 102 Canadiens qui ont le droit de cultiver de la mari à des fins médicales.

Tout autre traitement exigé, étant donné l'état de santé du prisonnier, est garanti par le Service correctionnel du Canada, sauf le traitement au cannabis. Il n'est pas offert en ce moment, et on m'envoie en prison, là où je vais souffrir, sans traitement, d'abord et avant tout pour en avoir cultivé!

Ce n'est tout de même pas la fin de l'histoire. En arriver à presque détruire une famille parce que le père a cultivé de la marijuana ne suffit pas. La GRC a remarqué que nous sommes les propriétaires d'une maison en banlieue de Halifax. Elle a décidé

in 1988. In 2001, 13 years later, I pleaded guilty to growing some pot six months earlier, most of which the police seized. They taped me saying that I had lost money, yet they initiated proceedings to forfeit our family home. Why? To throw my wife and children out on to the street while I am federally incarcerated. The federal authorities do not like outspoken activists such as myself and what I do. They tend to squash all such attempts.

During the course of the RCMP investigation into our affairs, my wife was unjustly terminated from her managerial position of 10 years. Just prior to the investigation, Melanie had been the shining star of her national organization. Melanie, though not being under any suspicion whatsoever of cannabis involvement, and being known to have had a career since high school, was also charged with being in possession of the proceeds of crime, that being the family home.

Having expended all of our funds defending the cannabis charges, we were left financially embarrassed while attending the preliminary inquiry into the proceeds of crime affair and we are now forced to defend ourselves against a team of RCMP investigators, federal prosecutors and their forensic accountants. The inquiry began in April and is not expected to be complete for quite some time yet. If either of us are committed to stand trial on the matter, it will mean financing at least \$80,000 in professional fees to attempt not only to protect our innocence but the \$50,000 equity in our home.

It is not just the laws that are draconian; it is the imposition of and the enforcement of them. The federal Crown, having few areas of responsibility to prosecute, goes gung-ho on these pot-related charges. The RCMP see pot growers as easy marks, and target them for that reason. Lots of press, easy busts, big sentences such as in this case. They should be out earning their money instead, looking after the crime that is plaguing us.

I hope I have correctly passed on these personal, on-the-street pot law experiences that I have acquired over a lifetime. I request that you please issue a recommendation to end the prohibition.

**The Chairman:** When you were sentenced to the seven years, what date was that?

**Mr. Patriquen:** That would have been March 4, 1985.

**The Chairman:** And it was for trafficking in cannabis?

**Mr. Patriquen:** Conspiracy to import marijuana, 60 pounds.

de la saisir. Nous avons contracté l'hypothèque pour acheter cette petite maison en 1988: en 2001, 13 ans plus tard, je me suis reconnu coupable d'avoir cultivé six mois plus tôt de la marijuana, dont la majeure partie a été saisie par la police. Ils m'ont enregistré, quand j'ai dit que j'avais perdu l'argent; néanmoins, ils ont intenté une poursuite en vue de saisir notre maison familiale. Pourquoi? Pour mettre à la rue ma femme et mes enfants pendant que je purge une peine fédérale? Les autorités fédérales n'apprécient pas les militants qui parlent fort comme moi ni ce qu'ils font. Elles ont tendance à écraser ce genre de tentative.

Durant l'enquête que la GRC menait sur nos affaires, ma femme a été congédiée sans justification du poste de direction qu'elle occupait depuis dix ans. Tout juste avant l'enquête, Melanie était devenue l'étoile de son organisation nationale. Melanie, bien que aucunement soupçonnée de quelque affaire ayant trait au cannabis et connue comme ayant une carrière depuis la fin de ses études secondaires, a également été accusée de possession du produit de la criminalité, c'est-à-dire le domicile familial.

Ayant dépensé tout notre argent pour nous défendre contre les accusations liées au cannabis, nous nous sommes retrouvés en difficulté financière en attendant l'enquête préliminaire sur l'affaire des produits de la criminalité; nous sommes maintenant contraints de nous défendre contre une équipe d'enquêteurs de la GRC, de procureurs fédéraux et comptables judiciaires. L'enquête, commencée en avril, devrait se prolonger pendant un bon bout de temps encore. Si l'un ou l'autre d'entre nous est cité à procès dans cette affaire, cela veut dire que nous allons devoir assumer au minimum 80 000 \$ en honoraires professionnels pour essayer de protéger non seulement notre innocence, mais également l'avoir propre de 50 000 \$ immobilisé dans notre maison.

Il n'y a pas que les lois qui sont draconiennes, l'imposition des lois et l'exécution des lois le sont aussi. La Couronne, dont les champs de responsabilité en matière de poursuite sont peu nombreux, y va à fond de train dans ces affaires de marijuana. Pour la GRC, ceux qui cultivent la mari sont des cibles faciles; c'est pour cela qu'ils se trouvent dans sa mire. Une presse qui s'intéresse à la question, les arrestations faciles, des peines importantes comme dans ce cas-ci. Ils devraient plutôt essayer de gagner leur pain, s'occuper de la criminalité qui nous afflige.

J'espère avoir bien fait de vous parler de ces expériences personnelles de la loi de la mari dans la rue, que j'ai accumulées le temps d'une vie. Je vous demande d'avoir l'obligeance de recommander que l'on mette fin à la prohibition.

**Le président:** À quel moment vous a-t-on imposé la peine de sept ans, à quelle date?

**M. Patriquen:** C'était le 4 mars 1985.

**Le président:** Et c'était pour trafic de cannabis?

**M. Patriquen:** Pour complot en vue d'importer de la marijuana, 60 livres.

**The Chairman:** Are you aware that since 1996, possession of less than 30 grams is not subject to a criminal record? I am not talking about you because you just gave us two pages on yourself in that registry.

**Mr. Patriquen:** In application forms for employment with major concerns, for visa applications and for applications to graduate school, applicants are asked the question “Have you ever been charged with a criminal offence?” not “Do you have a criminal record?” or not “If we go looking for a criminal record, will we find it?” There are any number of ways to get around that, and that was a very small Band-Aid approach to a very major problem.

**The Chairman:** I know, but perhaps you could say we are playing with words. Strictly speaking, the charge is not a criminal offence, less than 30 grams; it is simple possession.

**Mr. Patriquen:** I noticed while reading your Web site that you defined decriminalization as removing simple possession from the Criminal Code and the criminal penalties that went with it. I must point out that that is an error.

**The Chairman:** We are not saying that.

**Mr. Patriquen:** Mr. Chairman, it was on your Web site. I read it this morning.

**The Chairman:** If you take our document and you look at the chart you will see at the top.

**Mr. Patriquen:** It says repeal Criminal Code sections on possession. What I am getting at is that none of these cannabis offences are in the Criminal Code. They are part of the CDSA, which does not form part of the Criminal Code. It is a separate body of federal statute. As a matter of fact, this question arose and had been put forth to the Supreme Court of Canada in 1979 in the case of Patrick Howser, where the Supreme Court of Canada said that cannabis offences are not criminal in name, nature or pith and substance. They went on to say that these types of offences are nothing more than a breach of federal regulations, such as a breach of the Telecommunications Act or a breach of the Aeronautics Act. The only reason that anything criminal comes in here is that since the prison penalties are so severe, we have to track them, and the only way to track them is through using the criminal record system. I just thought I would point that out.

**The Chairman:** You agree with me, then, that possession of less than 30 grams, since 1996, is not a criminal offence? It is a summary conviction infraction. Do you agree with me?

**Mr. Patriquen:** I have heard that. I cannot say that I have researched it.

**Le président:** Saviez-vous que, depuis 1996, la possession de moins de 30 grammes de marijuana ne donne pas lieu à l'établissement d'un casier judiciaire? Je ne parle pas de votre cas particulier, puisque vous venez de nous relater deux pages du cahier de votre vie dans ce registre.

**M. Patriquen:** Sur les demandes d'emploi des grandes sociétés, sur les demandes de visa et les demandes touchant les études supérieures, il faut répondre à la question: avez-vous déjà été accusé d'avoir commis une infraction criminelle? Et non pas: «Avez-vous un casier judiciaire?» Ou encore: «Si nous cherchons un casier judiciaire, allons-nous trouver quelque chose?» Il existe plusieurs façons de contourner le problème, et c'était une solution tout à fait partielle à un très grand problème.

**Le président:** Je sais, mais vous pourriez dire que nous jouons sur les mots. À proprement parler, l'accusation n'est pas une infraction criminelle, moins de 30 grammes; c'est un cas de possession simple.

**M. Patriquen:** À la lecture de votre site Web, j'ai remarqué que vous définissez la décriminalisation comme étant le fait d'éliminer du Code criminel l'infraction dite de possession simple et les sanctions pénales qui l'accompagnent. Je dois souligner que c'est là une erreur.

**Le président:** Nous ne disons pas cela.

**M. Patriquen:** Monsieur le président, ça se trouve sur votre site Web. Je l'ai lu ce matin.

**Le président:** Si vous prenez notre document et que vous regardez le tableau, vous le verrez, en haut.

**M. Patriquen:** Il y est dit qu'on abrogerait les articles du Code criminel sur la possession. Là où je veux en venir, c'est qu'aucune de ces infractions liées au cannabis ne se trouve dans le Code criminel. Elles se trouvent dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, qui ne fait pas partie du Code criminel. C'est une loi fédérale distincte. De fait, la question a été soulevée et a été confiée à la Cour suprême du Canada, en 1979, dans l'affaire Patrick Howser; à ce moment-là, la Cour suprême du Canada a établi que les infractions liées au cannabis — de nom, de nature, de par leur essence et substance — ne sont pas criminelles. La Cour ajoute que ce type d'infraction n'est rien de plus qu'un manquement à un règlement fédéral, comme un manquement à la Loi sur les télécommunications ou un manquement à la Loi sur l'aéronautique. Le seul aspect criminel qui entre en ligne de compte est dû au fait que les peines d'emprisonnement sont si sévères que nous devons en suivre l'évolution; or, la seule façon d'en suivre l'évolution est de recourir à la méthode du casier judiciaire. Je voulais simplement souligner cela.

**Le président:** Vous êtes donc d'accord avec moi quand je dis que la possession de moins de 30 grammes, depuis 1996, n'est pas une infraction criminelle? C'est une infraction punissable par voie sommaire. Êtes-vous d'accord avec moi?

**M. Patriquen:** J'ai déjà entendu cela. Je ne peux dire que j'ai fait des recherches là-dessus.

**The Chairman:** You have talked a little bit about the new medical use of marijuana.

**Mr. Patriquen:** Yes.

**The Chairman:** Can you elaborate on what process you went through with the three physician reviews, you or friends of your organization? Can you explain to the committee your personal opinion or the view of your organization towards that regulation?

**Mr. Patriquen:** I can tell you what our organization thinks about it, and I can give you my personal experiences, whichever you prefer, or both.

My personal experiences were that it took eight months from the time my doctor initially applied, after a year of diagnoses and trying other treatments. It was eight months from the time we applied until the time that I received my exemption in August of 2001. I was told that I could grow 10 plants, which worked out to two grams a day. Two weeks prior to that, the new medical marijuana access regulations came into force, and they told me that I would not have to re-apply under the new regulations but it would take effect the following year when I wanted to re-apply, and I would have to apply under the more stringent rules, which I have just done. It is very difficult, given what is being put out by the Canadian Medical Association and their insurers, to find any doctors whatsoever who will even consider talking about marijuana as a medical treatment. Ninety-nine per cent of doctors in the country, from my experience and from the experience of others in the party, will not even talk to their patients about it because the Canadian Medical Association told them not to, number one. Also, they got a very clear letter from their insurers for malpractice insurance saying that if they got a claim for prescribing this substance, then they would not be covered.

However, I was fortunate enough to be taken as a patient at the pain management unit at the Victoria General Hospital, and Dr. Mary Lynch is very familiar with this topic. She looked at using it as a treatment, and on further examination she saw that it was indicated in my case. I consider myself very lucky. It is a very rigorous procedure.

I guess as far as the party view goes and my political views go, the whole medical marijuana access regulations are nothing more than window dressing for the federal government following the Parker decision in Ontario, which I am sure you are aware of. They had to come up with something, otherwise certain sections of the CDSA would have been struck down as unconstitutional, so they put these in. However, access is almost impossible. Nobody knows but Health Canada how many applications they have received over the last 10 months, but I know for a fact that they have approved less than 275 of them for use and 102 to produce. Therefore, it is nothing more than window dressing.

**Le président:** Vous avez parlé brièvement du nouvel usage médical de la marijuana.

**M. Patriquen:** Oui.

**Le président:** Pouvez-vous nous donner des précisions sur la démarche que vous avez employée pour obtenir que trois médecins étudient le dossier, vous ou les amis de votre organisation? Pouvez-vous expliquer au comité quelle est votre opinion personnelle ou le point de vue de votre organisation sur cette réglementation?

**M. Patriquen:** Je peux vous dire ce qu'en pense l'organisation, et je peux vous parler de mes expériences personnelles, selon ce que vous préférez, ou des deux.

Mon expérience personnelle, c'est qu'il a fallu huit mois entre le moment où mon médecin a d'abord présenté une demande, après un an de diagnostics et d'autres essais thérapeutiques. Il a fallu huit mois entre le moment où nous avons présenté une demande et celui où j'ai reçu mon exemption en août 2001. On m'a dit que je pouvais cultiver dix plants, ce qui donne deux grammes par jour. Deux semaines auparavant, le nouveau règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales est entré en vigueur, et on m'a dit que je n'aurais pas à présenter une nouvelle demande dans le cadre du nouveau règlement, mais que celui-ci entrerait en vigueur l'année suivante, au moment où je voudrais présenter une nouvelle demande, et que je serais tenu de présenter une demande sous un régime plus sévère, ce que je viens de faire. Il est très difficile, compte tenu des consignes que donne l'Association médicale canadienne et ses assureurs, de trouver un médecin qui envisagera même de parler de la possibilité de prescrire la marijuana comme traitement médical. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des médecins du pays, d'après mon expérience et celle d'autres membres du parti, refusent même d'en parler à leurs patients parce que l'Association médicale canadienne leur a dit de ne pas le faire, tout d'abord. Ensuite, leurs assureurs leur ont dit dans une lettre très claire que, pour l'assurance sur la faute professionnelle, si jamais une demande était formulée en rapport avec la prescription de cette substance, l'assurance ne valait pas.

Tout de même, j'ai eu la chance d'être accepté comme un patient au service de traitement de la douleur de l'hôpital général Victoria, et la Dre Mary Lynch connaît très bien ce sujet. Elle a envisagé le recours à la marijuana dans le cadre d'un traitement et, après avoir examiné la situation davantage, elle a déterminé que cela était indiqué dans mon cas. Je me considère comme très chanceux. C'est une marche à suivre très rigoureuse.

Enfin, pour ce qui est du point de vue du parti et de mon opinion politique, toute cette histoire du règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales n'est qu'une mascarade de la part du gouvernement fédéral, à la suite de la décision dans l'affaire Parker en Ontario, dont vous êtes conscient, j'en suis sûr. Il lui fallait trouver quelque chose, sinon certains articles de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances auraient été déclarés anticonstitutionnels; ils ont donc intégré cela. Tout de même, l'accès est presque impossible. Il n'y a que Santé Canada qui sait combien de demandes ont été transmises au cours des six derniers mois, mais je sais, pour moi-même, que les fonctionnaires

They called me in December and told me that we would have access to this product grown in Flin Flon in February, that it was already grown and that they would process it in January.

**The Chairman:** When did they call you? Who called you, and what did they tell you?

**Mr. Patriquen:** I had a case officer, and I cannot remember his name.

**The Chairman:** When was that?

**Mr. Patriquen:** That would have been in late December. I was told that we would be having access to this product by February. The only thing left to do was to find out the distribution method of choice, whether it would be through courier service or through a pharmacy. These were a couple of things that Health Canada had to look after. They also had to look at the price. They said "If we have to charge for production costs and distribution, it will be approximately \$10 a gram, and if we only have to charge for distribution costs, it will be about \$2 a gram." After that, nothing was heard for quite some time. Then Mr. Rock left and Anne McLellan became the minister, and she made her statement shortly after assuming the Minister of Health responsibilities that this product would not be distributed at all; that it was going to be destroyed.

**The Chairman:** I am sure you are familiar with the various compassion clubs there are in Canada in Vancouver, Montreal and Toronto.

**Mr. Patriquen:** Yes, sir.

**The Chairman:** Are there any of those organizations in Atlantic Canada?

**Mr. Patriquen:** One fellow has had the great courage to start a very small non-storefront operation in Halifax, and he has the constant attention of the media and the police. He is, quite frankly, scared to death.

The sentences in Atlantic Canada are probably 10 to 20 times more severe than they are as you move West. For that reason, there are no compassion clubs here.

**Senator Banks:** I am asking you this question because you are not entirely inexperienced in these regards — why do you suppose those sentences are stiffer here? I really do not think you mean that they are 10 to 20 times more severe, but that they are more severe. Why do you think that is?

**Mr. Patriquen:** I have to tell you, sir, that I have researched the sentences given out for marijuana convictions over the last two years in great detail. The largest one I could find was given out to a fellow who was sentenced to four years, and he had testified, and confessed to the judge the growing of marijuana in a number of warehouses over a 10-year period. Through the use of his own private planes he had been exporting it to the U.S. He had made many millions of dollars. As a matter of fact, he even

ont approuvé moins de 275 d'entre elles, pour la consommation, et 102, pour la production. Par conséquent, ce n'est plus qu'une mascarade.

Ils m'ont appelé en décembre et m'ont dit que nous allions avoir accès aux produits cultivés à Flin Flon, en février, que la récolte était prête et que cela serait traité en janvier.

**Le président:** À quel moment ont-ils communiqué avec vous? Qui a communiqué avec vous et qu'est-ce qu'il vous a dit?

**M. Patriquen:** Il y avait un agent responsable de mon cas, je ne me souviens pas de son nom.

**Le président:** C'était à quel moment?

**M. Patriquen:** C'était vers la fin décembre. On m'a dit que nous aurions accès au produit en février. La seule chose qui restait à faire, c'était de trouver le mode de distribution de choix, que ce soit par messenger ou par l'entremise d'une pharmacie. Les responsables de Santé Canada devaient régler quelques questions. Ils devaient aussi regarder le prix. Ils ont dit: «Si nous devons demander des frais pour la production et la distribution, ce sera environ 10 \$ le gramme, et si nous ne demandons des frais que pour la distribution, ce sera environ 2 \$ le gramme.» Après cela, nous n'en avons jamais plus entendu parler. Puis, M. Rock a quitté la scène, et Anne McLellan est devenue ministre de la Santé, et elle a affirmé, peu après avoir entamé ses fonctions, que le produit ne serait pas distribué du tout; qu'il allait être détruit.

**Le président:** Je suis sûr que vous connaissez le phénomène des «clubs de compassion» qu'il y a au Canada — à Vancouver, Montréal et Toronto.

**M. Patriquen:** Oui, sénateur.

**Le président:** Y a-t-il une organisation de ce genre dans la région de l'Atlantique?

**M. Patriquen:** Il y a un gars très courageux qui a mis sur pied un très petit établissement non commercial à Halifax, et il a eu droit à l'attention constante des médias et de la police. Pour être franc, il a la trouille.

Dans la région de l'Atlantique, les peines sont probablement de dix à 20 fois plus sévères qu'elles le sont plus à l'Ouest. Pour cette raison, il n'y a pas de club compassion ici.

**Le sénateur Banks:** Je vous pose la question suivante parce que vous n'êtes pas tout à fait inexpérimenté à cet égard — pourquoi supposez-vous que les peines sont plus sévères ici? Je ne crois pas vraiment que vous vouliez dire qu'elles sont, littéralement, de dix à 20 fois plus sévères, mais qu'elles sont beaucoup plus sévères. À votre avis, pourquoi est-ce le cas?

**M. Patriquen:** Je dois vous dire, sénateur, que j'ai fait beaucoup de recherche sur les peines imposées à la suite de condamnations en rapport avec la marijuana, depuis deux ans. La peine la plus importante, parmi celles que j'ai repérées, a été imposée à un gars qui devra purger une peine de quatre ans en prison, et il a témoigné, il a admis au juge qu'il cultivait de la marijuana dans plusieurs entrepôts depuis dix ans. Au moyen de ses propres aéronefs, il en exportait aux États-Unis. Cela lui a rapporté

owned a 50 per cent interest in the Golden, B.C. courthouse and the jail at which he was being tried and held, and four years was the biggest sentence I could come across for this type of thing.

Why is there sentencing disparity such as that? If you look at the law it says that regional sentencing disparity should be to address any regional problems. You know if there are more break and enters in one area than another, then perhaps they need to toughen up the sentences. However, I would suggest that British Columbia has probably 50 times as many grow operations and shipments to the U.S. as we have here, and they are dealing with it quite well. Actually, it is quite a boom to their economy. Out here, we have a very limited amount. I guess it could be said that because of these draconian sentences perhaps that is why we do. Perhaps it all works; I do not know. Nevertheless, whichever way it is going, it is much more severe in the East than it is out West.

**Senator Banks:** This is just personal curiosity in relation to your own situation. Have you gone to any extraordinary appeal measures with respect to what you say is your forthcoming incarceration?

**Mr. Patriquen:** I would certainly like to, sir, but as I have testified, we cannot even afford an attorney to defend us at the preliminary inquiry to try and save our home. Now I am sure I could lay a constitutional challenge to the sentencing laws that I not be sent to prison to suffer without my medication, but a challenge like that would involve people from Health Canada, from Ottawa, travelling to Halifax, a number of experts. That is all expensive. Plus an attorney. That would cost approximately \$25,000 to \$30,000 to pose that question to the court. I could certainly not get up and make that argument myself. There is a great depth of case law that has to be presented, plus expert testimony.

**Senator Banks:** I only have to ask you about your wife. Are you Mrs. Patriquen?

**Mrs. Melanie Patriquen:** Yes, I am indeed, senator.

**Senator Banks:** Did the termination of your employment follow your being charged with being in possession of the proceeds of crime?

**Mrs. Patriquen:** No, it did not.

**Mr. Patriquen:** If I could interject. I had the opportunity 10 days ago to cross-examine the RCMP lead investigator who sent the letter to Melanie's employer in that regard. I questioned him on why he put so much detail in the letter as to the marijuana conviction.

**The Chairman:** One thing, sir. Are you in the process of a trial in this matter?

plusieurs millions de dollars. De fait, il avait même une participation de 50 p. 100 dans le tribunal et la prison de Golden (Colombie-Britannique) où avait lieu son procès et où il était détenu, et la peine d'emprisonnement de quatre ans est la plus sévère que j'ai vue pour ce genre de chose.

Pourquoi une telle disparité dans les peines qui sont imposées? Si vous étudiez la jurisprudence, vous constatez que la disparité régionale à cet égard vise à prendre en considération tout problème régional. On sait que s'il y a plus de vols par effraction dans un secteur que dans un autre, alors il faut peut-être adopter des peines plus sévères dans ce cas. Tout de même, je dirais que la Colombie-Britannique compte probablement 50 fois plus d'opérations de culture illicite et d'exportation vers les États-Unis que la région de l'Atlantique; et les gens là-bas composent très bien avec la situation. De fait, c'est très bon pour leur économie. Ici, c'est de l'activité très limitée. On pourrait dire, j'imagine, que c'est en raison des peines draconiennes que, peut-être, nous le faisons. Peut-être que tout cela fonctionne; je n'en sais rien. Néanmoins, quelle que soit la voie adoptée, c'est beaucoup plus sévère dans l'Est que dans l'Ouest.

**Le sénateur Banks:** C'est uniquement par curiosité personnelle pour votre situation personnelle que je pose la question: avez-vous recouru à des mesures d'appel extraordinaires en rapport avec la peine d'emprisonnement qui vous attend?

**M. Patriquen:** J'aimerais bien le faire, sénateur, mais comme je l'ai dit pendant mon témoignage, nous n'avons même pas les moyens de nous payer un avocat pour assurer notre défense à l'enquête préliminaire pour essayer de sauver notre maison. Bon, je suis sûr que je pourrais contester la constitutionnalité des dispositions législatives de détermination de la peine, faire valoir que les autorités ne peuvent m'envoyer souffrir en prison sans mes médicaments, mais une contestation du genre ferait intervenir des gens de Santé Canada, d'Ottawa, qui devraient se rendre à Halifax — un certain nombre d'experts. Tout cela est coûteux. Plus il y a l'avocat. Il faudrait engager environ 25 000 à 30 000 \$ pour poser cette question au tribunal. Je ne pourrais certainement pas me lever et plaider cette cause moi-même. Il y a toute une jurisprudence qu'il faut approfondir, sans oublier le témoignage d'experts.

**Le sénateur Banks:** C'est seulement à propos de votre femme. Êtes-vous madame Patriquen?

**Mme Melanie Patriquen:** Oui, je le suis, sénateur.

**Le sénateur Banks:** Avez-vous été licenciée après avoir été accusée de possession des produits de la criminalité?

**Mme Patriquen:** Non.

**M. Patriquen:** Permettez-moi d'intervenir. J'ai eu l'occasion, il y a dix jours, de contre-interroger le principal enquêteur de la GRC qui a envoyé à l'employeur de Melanie la lettre à cet égard. Je lui a demandé pourquoi il avait donné dans la lettre tant de précisions sur la condamnation liée à la marijuana.

**Le président:** Une chose, monsieur Patriquen. Est-ce que cela fait l'objet d'un procès en ce moment?

**Mr. Patriquen:** A preliminary inquiry.

**The Chairman:** I must warn you, of course, that everything being said here today is privileged and you are immune from prosecution, civil and criminal. However, judges do not like cases that are before them to be discussed outside of their courtroom.

**Mr. Patriquen:** Very well. I will say no more.

**The Chairman:** It would be advisable not to discuss it.

**Mr. Patriquen:** Thank you, sir.

**Senator Banks:** I did not know that the trial was forthcoming.

The only other question I have is a niggling one. In a couple of instances in the past, a couple of the things that you did with respect to marijuana, like selling it, for example, you must have known at the time were wrong or at least you must have known at the time were illegal?

**Mr. Patriquen:** Yes, sir. I think there is a strong distinction to be made between wrong and illegal.

**Senator Banks:** But you knew that a couple of them were illegal. You also would have been aware of a distinction between, in the legal sense, having possession of some, on the one hand, and selling some, on the other.

**Mr. Patriquen:** Yes, sir. Legally, I acknowledge that what I did was wrong. Morally, I did nothing wrong.

**Senator Banks:** I am going to read your story again. I am sorry that I missed part of it, but I am sure it is all here. I wish you good luck.

**The Chairman:** Thank you very much for your testimony. If there is more information that you want to file with the committee, we can leave you the card and the e-mail address of the clerk, and you can send it to us.

The committee adjourned.

**M. Patriquen:** D'une enquête préliminaire.

**Le président:** Je dois, bien entendu, signaler que tout ce qui se dit aujourd'hui est privilégié et que vous êtes à l'abri de toute poursuite, que ce soit civile ou criminelle. Tout de même, les juges qui instruisent une cause n'aiment pas qu'on discute de l'affaire en dehors du tribunal.

**M. Patriquen:** Très bien, je ne dirai rien de plus.

**Le président:** Le silence serait à conseiller.

**M. Patriquen:** Merci, sénateur.

**Le sénateur Banks:** Je ne savais pas qu'il y avait un procès en vue.

Il y a encore une toute petite chose qui me travaille. À quelques reprises, par le passé, quand vous avez eu affaire à la marijuana, par exemple pour en vendre, vous deviez savoir que l'acte était jugé répréhensible ou, tout au moins, vous deviez savoir que c'était illégal?

**M. Patriquen:** Oui, sénateur. Je crois qu'il y a toute une distinction à faire entre ce qui est condamnable et ce qui est illégal.

**Le sénateur Banks:** Mais vous saviez que quelques-unes de ces activités étaient illégales. Vous étiez également conscient de la distinction entre, du point de vue juridique, la possession d'une drogue et la vente de la drogue.

**M. Patriquen:** Oui, sénateur. Du point de vue juridique, je reconnais que je n'ai pas agi correctement. Sur le plan moral, je n'ai rien fait de mal.

**Le sénateur Banks:** Je vais relire votre histoire. Je m'excuse d'en avoir raté une partie, mais je suis sûr que tout est là. Je vous souhaite bonne chance.

**Le président:** Merci beaucoup de votre témoignage. S'il y a encore des renseignements que vous voulez remettre au comité, nous vous laisserons la carte avec l'adresse électronique de la greffière, et vous pouvez nous transmettre cela.

La séance est levée.



*From Addiction Services, Health Region:*

Mr. Al Breau, Addiction Officer.

*From the New Brunswick Home and Schools Association:*

Mr. John Noddin, Former President.

*As individuals:*

Mr. Thomas E. Hunter;

Mr. Nick Gallant;

Ms Melanie Stephen Patriquen;

Mr. Yves Wermelinger;

Mr. Chris Trenholm;

Mr. David Weinberg;

Ms Kathryn Noddin;

Ms Chantal Cloutier-Vautour;

Mr. Chris MacLean;

Mr. Jerome Sabourin.

*Des Services de toxicomanie, Santé régionale:*

M. Al Breau, agent en toxicomanie.

*De la New Brunswick Home and Schools Association:*

M. John Noddin, ancien président.

*À titre personnel:*

M. Thomas E. Hunter;

M. Nick Gallant;

Mme Melanie Stephen Patriquen;

M. Yves Wermelinger;

M. Chris Trenholm;

M. David Weinberg;

Mme Kathryn Noddin;

Mme Chantal Cloutier-Vautour;

M. Chris MacLean;

M. Jerome Sabourin.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Communication Canada – Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

**Wednesday, June 5, 2002 (public hearings)**

*From Addiction Services, Health Region:*

Mr. Achille Maillet, Director;  
Ms Chantal Cloutier-Vautour, Youth Councillor.

*From the Village of Salisbury:*

Ms Beverly Best, Councillor;  
Mr. Al Breau, Member of the Salisbury Municipal Drug Strategy.

*From the Royal Canadian Mounted Police:*

Sergeant Edward J. MacEachern.

*From the Marijuana Party of Canada:*

Mr. Mike Patriquen;  
Ms Melanie Stephen Patriquen.

**Wednesday, June 5, 2002 (town hall)**

*From the Royal Canadian Mounted Police:*

Mr. Michel Frenette, Drug Awareness Services Coordinator.

*From the Marijuana Party of Canada:*

Mr. Mike Patriquen.

*(Continued on the previous page)*

TÉMOINS:

**Le mercredi 5 juin 2002 (audience publique)**

*Des Services de toxicomanie, Santé régionale:*

M. Achille Maillet, directeur;  
Mme Chantal Cloutier-Vautour, conseillère auprès des jeunes.

*De Salisbury:*

Mme Beverly Best, conseillère municipale;  
M. Al Breau, membre de la Salisbury Municipal Drug Strategy.

*De la Gendarmerie royale du Canada:*

Le sergent Edward J. MacEachern.

*Du Parti Marijuana du Canada:*

M. Mike Patriquen;  
Mme Melanie Stephen Patriquen.

**Le mercredi 5 juin 2002 (assemblée publique)**

*De la Gendarmerie royale du Canada:*

M. Michel Frenette, coordonnateur de la sensibilisation aux drogues.

*Du Parti Marijuana du Canada:*

M. Mike Patriquen.

*(Suite à la page précédente)*